

STIMSON

RAPPORT

Sécurité humaine et gouvernance

Protection des civils, sécurité humaine et programmes de défense conventionnelle

L'héritage du maintien de la paix en matière de protection de l'enfance au Libéria va au-delà de l'intervention à court terme

Julie Gregory et Natalie Bramlett

Octobre 2026

À PROPOS DU STIMSON CENTER

Le Stimson Center œuvre au développement de la sécurité internationale et à une prospérité partagée grâce à des travaux de recherche appliquée, une analyse non partisane, un engagement à l'échelle internationale, et propose des innovations au service des politiques publiques. Depuis trente ans, le Stimson Center se fait entendre comme une voix incontournable sur des enjeux mondiaux fondamentaux. Fondé à la fin de la guerre froide, il a ouvert la voie à de nouvelles mesures concrètes en faveur de la stabilité et de la sécurité dans un monde en mutation. Aujourd'hui, alors que les changements de pouvoir et les évolutions technologiques marquent le début d'une nouvelle ère complexe, le Stimson Center se place en première ligne. Il mobilise de nouvelles voix, produit des idées et des analyses innovantes, et propose des solutions qui promeuvent la sécurité, la prospérité et la justice à l'échelle internationale.

À propos du Programme

Le programme **Protecting Civilians & Human Security** du Stimson Center est un partenaire essentiel qui œuvre à réduire la violence à l'encontre des civils en situation de conflit et au renforcement des droits humains pour toutes et tous. Le programme jette un pont entre les politiques et la pratique par sa présence sur le terrain et en identifiant les défis de protection et les innovations locales. Notre équipe collabore avec les décideurs au sein des gouvernements et des organisations internationales pour élaborer des approches qui aideront les spécialistes à surmonter les obstacles et à maximiser les efforts sur le terrain. Nos actions conjuguées aux niveaux politique et opérationnel ont des effets multiplicateurs qui permettent aux efforts de protection de s'appuyer sur des données probantes issues de l'expérience de terrain.

Le programme **Conventional Defense** du Stimson Center vise à réduire les risques et les dommages humanitaires liés au commerce mondial des armes. Le programme analyse de près les politiques de transferts d'armes, en particulier celles des États-Unis et à l'échelle internationale. Il étudie aussi l'exportation et l'usage de drones armés ; il répertorie l'aide militaire américaine octroyée à des gouvernements étrangers impliqués dans le recrutement d'enfants soldats ou qui soutiennent ce type de recrutement, et cherche à définir des normes internationales pour réglementer le commerce et l'utilisation des armes conventionnelles.

À propos des auteures

Julie Gregory est analyste de recherche au sein du programme Protecting Civilians & Human Security du Stimson Center.

Natalie Bramlett est assistante de recherche au sein du programme Conventional Defense du Stimson Center.

Remerciements

Les auteures remercient toutes les personnes qui ont partagé leurs connaissances, leur expertise et leurs expériences au bénéfice de cette étude. Nous remercions Dustin Johnson, Lisa Sharland, Rachel Stohl et Maria Trovato pour leurs réflexions et commentaires pertinents sur les versions préliminaires. Nous sommes également très reconnaissantes envers tous les contributeurs qui ont généreusement consacré du temps à des entretiens et à des groupes de discussion, notamment l'équipe de pays des Nations Unies au Libéria (nos remerciements vont particulièrement à UNICEF Libéria), les représentants du gouvernement libérien, les professionnels et experts de la protection de l'enfance, ainsi que les organisations qui interviennent auprès d'anciens enfants soldats. Nous exprimons toute notre gratitude à celles et ceux qui ont partagé leur expérience personnelle des guerres civiles au Libéria, leur courage et leur confiance nous ont touchées.

Nos remerciements s'adressent aussi au Center for Peace and Violence Prevention (CPVP), à Count Her In (CHI), à Defence for Children – Liberia, à Educate the Next Generation, à la Liberia Coalition of Human Rights Defenders (LICHRD), au Liberia International Non-Governmental Organizations (LINGO) Forum, à Rescue Alternatives Liberia (RAL), à Street Child Liberia et au West Africa Children's Network.

Les opinions exprimées dans le présent document relèvent de la seule responsabilité des auteures.

La publication de ce rapport a été possible grâce au généreux soutien des Affaires mondiales Canada.

Canada

Citation suggérée

Julie Gregory et Natalie Bramlett, L'héritage du maintien de la paix en matière de protection de l'enfance au Libéria va au-delà de l'intervention à court terme, Stimson Center, octobre 2026, Washington, D.C., USA.

Photo de couverture : Un Casque bleu nigérian de la MINUL embrasse un enfant lors d'une patrouille de soirée à Monrovia, en 2018. Photo ONU/ Albert Gonzalez Farran.

Octobre 2026

L'héritage du maintien de la paix en matière de protection de l'enfance au Libéria va au-delà de l'intervention à court terme

Julie Gregory et Natalie Bramlett

Tables matières

Abréviations 3

Résumé 4

Introduction 7

Méthodologie et approche 8

Création et évolution de la MINUL 11

Évaluation de l'impact de la MINUL sur la protection de l'enfance 13

Désarmement, démobilisation, réhabilitation et réintégration des enfants 14

Soutenir les initiatives régionales visant à prévenir le recrutement et l'exploitation d'enfants 16

Renforcer les capacités des pouvoirs publics à protéger les enfants 17

Dynamiser les efforts de la société civile en faveur de la protection de l'enfance 18

Impact de la mission de transition sur la protection de l'enfance 19

État de la protection de l'enfance au Libéria après le départ de la MINUL 21

Conclusion 25

Annexe : Principaux mécanismes de protection de l'enfance au Libéria 28

Notes de fin 30

Abréviations

CAAC	Les enfants et les conflits armés
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
DDRR	Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration
ECOMIL	Mission de la CEDEAO au Libéria
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
IDDRS	Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration
ICC	Centre de prise en charge provisoire
INCHR	Commission nationale indépendante des droits de l'homme du Libéria
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MRM	Mécanisme de surveillance et de communication de l'information
NPFL	Front national patriotique du Libéria
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
PCT/P	Pays contributeur de troupes et de forces de police
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TSA	Allocation transitoire de sécurité
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VSFG	Violence sexuelle et fondée sur le genre
WCPS	Section pour la protection des femmes et des enfants de la police nationale du Libéria

Résumé

Depuis plus de vingt ans, les opérations de maintien de la paix de l'ONU jouent un rôle essentiel dans la prévention et le traitement des violations graves à l'encontre d'enfants. L'ancienne Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été l'une des premières missions de maintien de la paix dotée d'un mandat de protection de l'enfance. Elle a contribué à la protection des enfants et à la promotion de leurs droits tout au long de son déploiement, de 2003 à 2018. L'héritage de la MINUL au Libéria montre que les opérations de maintien de la paix onusiennes peuvent participer de façon significative au renforcement des capacités du gouvernement d'un pays hôte à protéger les enfants tout en éclairant le débat de la société civile sur les droits de l'enfant et les menaces qui pèsent sur sa sécurité. Même si l'approche onusienne en matière de protection de l'enfance a considérablement évolué depuis le premier déploiement de la MINUL, l'Organisation des Nations Unies et ses États membres pourraient profiter de l'expérience de cette mission pour promouvoir des changements dont les effets positifs sur les enfants seront déterminants dans leur quotidien et pour leur avenir.

Bien que la MINUL ait eu pour mandat de soutenir le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration (DDRR) des enfants enrôlés dans les forces combattantes, la mission n'a pas évalué en priorité les principaux facteurs de risque qui ont mené aux premiers recrutements et à l'exploitation de ces enfants durant les guerres civiles au Libéria. On a plutôt supposé que la fin du conflit dans le pays allait entraîner la fin de l'enrôlement et de l'exploitation d'enfants. Une meilleure compréhension des facteurs de risque auxquels étaient exposés les garçons et les filles aurait toutefois mieux orienté la MINUL dont l'objectif était de prévenir et faire cesser le recrutement et l'utilisation ultérieurs d'enfants libériens par les parties au conflit ivoirien au milieu des années 2000. Si la MINUL a soutenu en priorité le désarmement et la démobilisation immédiats des enfants, elle a aussi envoyé des patrouilles le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire pour empêcher que des adultes et des enfants la franchissent dès qu'il est apparu clairement qu'une nouvelle vague de recrutements avait lieu. Cette approche plus réactive que proactive a eu ses limites. **Lorsque les missions de maintien de la paix de l'ONU sont dotées d'un mandat de protection de l'enfance, elles doivent avant tout évaluer les facteurs de risque qui contribuent à l'enrôlement et à l'exploitation d'enfants afin d'adapter les activités de prévention.**

Le cas des enfants libériens recrutés pour participer aux combats dans les pays voisins – la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire – met aussi en évidence le risque persistant d'enrôlement et d'exploitation des enfants au-delà des frontières. Malgré les appels du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, à adopter une approche régionale en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, les missions, qui avaient déjà des patrouilles conjointes et partageaient des moyens techniques en matière de protection de l'enfance, auraient pu coordonner davantage leurs actions pour améliorer l'échange d'informations et les activités préventives. **Les missions de maintien de la paix devraient analyser les effets de l'instabilité régionale sur le recrutement et l'exploitation transfrontaliers d'enfants et envisager la coordination de leurs interventions avec d'autres opérations de paix de la région dans ce domaine.**

Dans le cadre de son mandat de protection de l'enfance, la MINUL n'est pas non plus beaucoup intervenue pour mettre en place des institutions gouvernementales compétentes, et elle a peu sensibilisé la société civile à la protection des enfants et au respect de leurs droits. La mission s'est

appuyée sur l'UNICEF pour intervenir directement auprès des bénéficiaires et mettre en œuvre des programmes dédiés aux enfants dans tout le pays, tout en veillant à éviter autant que possible les tensions inhérentes à ces activités. Toutefois, certains témoignages laissent penser que la MINUL et l'UNICEF auraient pu mieux intervenir en élaborant conjointement des objectifs à moyen et à long terme pour protéger les enfants au Libéria, et en œuvrant à leur réalisation. **Les missions de maintien de la paix devraient collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies concernée pour définir des objectifs communs à moyen et à long terme dans le domaine de la protection de l'enfance. Pour ce faire, elles pourraient mieux définir les rôles des parties prenantes et vérifier la cohérence de l'engagement politique avec les programmes relatifs aux enfants et aux conflits armés (CAAC). Cette approche permettrait de pérenniser l'impact de ces efforts.**

Au cours de la décennie qu'a duré le processus de retrait de la MINUL, le gouvernement libérien n'a pas alloué de fonds suffisants aux institutions et mécanismes de protection de l'enfance que la MINUL et l'UNICEF avaient conçus et mis en place conjointement. Après le retrait de la mission, l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies ont dû fournir de nouveaux fonds, sous peine de voir des mécanismes tels que les Comités locaux de protection de l'enfance tomber en désuétude. Pour éviter cela, la mission aurait pu intégrer la protection de l'enfance dans sa phase de transition. Par exemple, elle aurait pu demander au gouvernement, qu'à l'approche de son retrait, il augmente progressivement sa ligne budgétaire consacrée aux services de développement social et qu'il inclue la protection de l'enfance ainsi que des indicateurs budgétaires pertinents dans son plan national de consolidation de la paix. Cependant la réalité fut tout autre : la mission n'a pas pris en compte la protection de l'enfance dans son processus de transition, et le gouvernement ne l'a pas intégrée dans son plan de consolidation de la paix pour 2017, sachant que la MINUL avait cessé de s'investir dans ce domaine en 2014 au motif que l'UNICEF apportait aux acteurs libériens le soutien technique et financier nécessaire. L'attention de la mission s'étant portée ailleurs, le gouvernement n'a probablement pas jugé nécessaire de continuer d'investir en priorité dans ses efforts à long terme de protection de l'enfance. **Des investissements nationaux dans la protection de l'enfance — notamment au sein des systèmes judiciaire, policier et de protection sociale — doivent être rapidement réalisés afin d'éviter toute carence de capacités après le retrait de la mission de même qu'une dépendance excessive à l'égard des organismes compétents de l'ONU.**



Des enfants participent à un concours de danse lors de la soirée de lancement d'un concours de chant organisé en 2012 par la MINUL et le Gouvernement libérien sur le thème « Promouvoir la paix par la musique ». Photo ONU/ Patricia Esteve.

Introduction

Établie en septembre 2003, l'ancienne Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été déployée dans un pays ravagé par la guerre, dans le but de renforcer le processus de paix naissant et de prévenir une reprise du conflit. Après son arrivée en octobre 2003, la mission a constaté que plus de 15 000 enfants avaient été enrôlés dans les forces combattantes[1] et avaient besoin d'une aide immédiate pour être désarmés, démobilisés et réintégrés dans la société libérienne. En outre, les enfants qui n'avaient pas été directement enrôlés ou utilisés dans le conflit étaient pris pour cible de multiples manières. Les violences sexuelles à l'encontre des femmes et des enfants étaient fréquentes[2] et les guerres civiles ont laissé d'innombrables enfants sans protection ni moyens de se procurer de la nourriture et des produits de première nécessité, les conduisant ainsi dans la misère et une grande vulnérabilité.

Conformément à son mandat, la MINUL devait surveiller l'accord de cessez-le-feu, superviser le désarmement des combattants et la destruction des armes, protéger les civils sous la menace de violences imminentes, soutenir la réforme du secteur de la sécurité, faciliter l'aide humanitaire, promouvoir les droits humains et aider le gouvernement de transition à préparer les élections nationales. De plus, la protection de l'enfance a été intégrée au mandat de la MINUL dès son déploiement selon trois axes : 1) l'élaboration d'un plan d'action pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration (DDRR) des combattants, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants combattants ; 2) le soutien à la protection et à la promotion des droits humains au Libéria, en accordant une priorité particulière aux enfants et aux « enfants soldats démobilisés », parmi d'autres groupes vulnérables ; et 3) la lutte contre la violence sexuelle utilisée comme arme de guerre à l'encontre des femmes et des filles[3]. En 2014, le Conseil de sécurité a souligné une fois de plus la nécessité pour la MINUL de s'attaquer au fléau persistant de la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'encontre des enfants et des femmes dans le cadre de son mandat relatif aux droits humains[4].

Depuis le retrait de la mission en 2018, les actions du pays et les interventions de la mission ont été largement plébiscitées. Cependant, peu de recherches, voire aucune, ont analysé de manière approfondie l'impact de la présence de la MINUL au Libéria sur la protection de l'enfance ou la mise en œuvre de son mandat dans ce domaine. Le présent rapport étudie les effets de la MINUL sur la protection et les droits des enfants au Libéria et analyse la pérennité des lois, institutions et mécanismes que la mission a aidé à mettre en place. Ce travail fait partie d'un corpus croissant de recherches sur les effets durables des opérations de maintien de la paix sur la protection de l'enfance. Le rapport vise aussi à éclairer le programme « Enfants et conflits armés » (CAAC) et, par conséquent, l'application des Principes de Vancouver de 2017 sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'exploitation des enfants soldats[5].

Le programme d'action CAAC et l'approche des opérations de maintien de la paix de l'ONU dans le domaine de la protection de l'enfance ont considérablement évolué depuis le déploiement de la MINUL au début des années 2000. Le présent travail apporte des conclusions particulièrement pertinentes pour les missions actuelles du maintien de la paix, mais fait aussi état des difficultés et des erreurs commises à une époque où la protection de l'enfance dans le maintien de la paix en était encore à ses balbutiements. Ainsi, les problèmes rencontrés au Libéria pendant le processus de DDRR – octroi d'incitations financières aux enfants ou obligation pour eux de posséder une arme pour participer au processus – ont depuis été réglés par l'ONU en 2006, grâce à l'élaboration des Normes intégrées de

désarmement, démobilisation et réintégration (IDDRS), et par les États membres qui se sont engagés à appliquer les Principes de Paris de 2007[6]. En outre, le Département des opérations de paix de l'ONU a mis en place en 2009 une politique officielle de protection de l'enfance destinée aux missions de maintien de la paix. Mise à jour en 2017, elle s'applique aussi désormais aux missions politiques spéciales de l'ONU[7]. Le personnel de l'ONU peut également consulter les directives opérationnelles dans le Manuel à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies de 2023 et dans le Manuel sur la protection de l'enfance à l'intention du personnel en uniforme de l'ONU de 2025. Par ailleurs, les États membres se sont davantage engagés à contribuer à la protection de l'enfance dans le maintien de la paix, conformément aux Principes de Vancouver. En analysant l'intervention de la MINUL et ses progrès, ce rapport met en évidence des enseignements tirés de cette expérience, qui permettront d'éclairer la politique actuelle des responsables de l'ONU et d'orienter les pays contributeurs de troupes et de forces de police (PCT/P) ainsi que les missions de maintien de la paix.

Méthodologie et approche

Pour mener à bien cette analyse, les auteures ont effectué des travaux de recherche approfondis, complétés par 24 entretiens menés en avril et mai 2025 auprès de 71 personnes au Libéria, ainsi que deux entretiens virtuels en mai et juin 2025. Parmi les participants se trouvaient 12 membres du personnel d'agences onusiennes, 20 représentants du gouvernement et responsables politiques, 8 anciens enfants soldats, un représentant de l'université et 27 experts en protection de l'enfance ou de la jeunesse issus d'organisations non gouvernementales nationales et internationales présentes au Libéria. Seuls quelques anciens membres du personnel de la MINUL ont pu être interrogés en raison de la difficulté à les retrouver sur place, près de dix ans s'étant écoulés depuis la fin des opérations de la mission. Parmi les personnes interrogées, un quart s'identifiaient comme des femmes et plus de 90 % étaient de nationalité libérienne. Les participants ont été sélectionnés en fonction de leur expérience confirmée dans le domaine de la protection de l'enfance ou de la mobilisation de la jeunesse au Libéria, notamment pendant le déploiement de la MINUL.

Les auteures ont choisi de resserrer le champ d'application de ce rapport sur la mise en œuvre du mandat de protection de l'enfance de la MINUL et sur la manière dont ces interventions ont influencé les efforts nationaux visant à protéger et promouvoir les droits de l'enfant. Le rapport n'aborde pas l'héritage des autres tâches prioritaires du mandat de la mission. En outre, les acteurs de la protection de l'enfance au Libéria restent très majoritairement concentrés à Monrovia et dans ses environs. Les recherches sur le terrain ont donc été menées à Monrovia, la capitale, où se trouvait le quartier général de la MINUL, ainsi qu'à Buchanan, la ville portuaire voisine où était installé l'un des principaux bureaux de terrain de la mission. Les auteures ne se sont pas rendues dans d'autres zones urbaines ou rurales, ni dans les endroits où la mission n'avait pas de représentation permanente, ce qui a probablement limité leur compréhension de l'impact de la MINUL dans l'ensemble du pays.

L'équipe n'a pas été en mesure d'interroger les anciennes filles recrutées et exploitées durant les guerres civiles, en raison de la forte stigmatisation et des risques pour la sécurité auxquels elles continuent d'être confrontées au sein de la société libérienne. Pour combler cette lacune, les auteures ont privilégié l'étude de documents et de travaux de recherche qui documentent l'impact des guerres civiles au Libéria et du processus de DDRR orchestré par la MINUL sur les filles et les jeunes femmes.

Bien que le présent rapport ne traite pas spécifiquement de l'action de l'UNICEF, il évoque les contributions de cette agence onusienne à la protection des enfants, afin de mieux comprendre comment la MINUL applique son mandat de protection de l'enfance. La présence et les interventions continues de l'UNICEF dans le pays ont renforcé et prolongé l'impact durable de la MINUL sur la protection de l'enfance. Toutefois, les personnes interviewées ne faisaient pas toujours clairement la distinction entre le travail de la MINUL et celui de l'UNICEF, la répartition des tâches entre les deux entités étant devenue moins perceptible avec le temps. Les auteures ont donc recoupé les données sur les contributions respectives de la mission et de l'UNICEF avec les résultats de leurs propres travaux de recherche. Ces facteurs peuvent influencer les conclusions et les recommandations proposées dans cette recherche.

FACTEURS DE RISQUE DE RECRUTEMENT ET D'EXPLOITATION D'ENFANTS DURANT LES GUERRES CIVILES AU LIBÉRIA

L'enrôlement et l'exploitation massifs d'enfants au Libéria ont débuté avec le déclenchement de la première guerre civile du pays en 1989. Le Front national patriotique du Libéria (NPFL), groupe rebelle de Charles Taylor, recrutait de force et exploitait des garçons et des filles pour renforcer ses troupes, en créant notamment des « unités de petits garçons » (*small boys units*) composées d'enfants âgés d'à peine 10 ans[8]. D'autres groupes rebelles et des forces gouvernementales ont par la suite adopté cette pratique, les forces combattantes invoquant diverses raisons : les enfants seraient plus enclins à prendre des risques, plus faciles à contrôler ou à « endoctriner », capables de supporter des conditions que les adultes ne pouvaient endurer, ils auraient besoin de moins de ressources et auraient une énergie débordante[9]. Des filles ont également été emmenées pour devenir des esclaves sexuelles ou être mariées de force à des combattants[10]. En conséquence, le recrutement forcé d'enfants, qui se fait généralement par le biais d'enlèvements, est devenu une pratique courante.

Toutefois, de nombreux enfants ont également rejoint « volontairement » les forces combattantes. Parmi eux, beaucoup ont attribué leur engagement à la nécessité de survivre (par exemple, le besoin de se nourrir ou de faire vivre leur famille), à un désir de protection (suite à la perte de leur famille ou de leur foyer), à une situation économique désastreuse, à la volonté de se venger d'attaques contre leur famille, leur foyer ou leur communauté, ou encore au désir d'appartenir à un groupe social[11]. Les enfants issus de familles pauvres étaient particulièrement vulnérables[12], car les groupes armés promettaient à ceux qui les rejoignaient de la nourriture, des vêtements et une protection, ainsi que le butin de vols aux civils[13].

Outre les causes susmentionnées, un des facteurs de risque majeurs qui incitait les filles à rejoindre les forces combattantes, venait du besoin de se protéger, elles et les autres femmes et filles de leur famille et de leur communauté, contre les violences sexuelles généralisées qui ont marqué les guerres civiles au Libéria. Certaines jeunes filles plus âgées sont ainsi devenues combattantes pour pouvoir se procurer une arme, alors que d'autres, y compris plus jeunes, ont

choisi de devenir l'« épouse » d'un combattant pour être protégées. D'autres filles ont aussi rejoint les rangs par soif de vengeance après avoir subi des violences de la part des parties au conflit, ou pour lutter contre le déséquilibre de pouvoir fondé sur le genre inhérent à la guerre. Enfin, certaines se sont engagées pour améliorer leur statut social, accéder à des biens matériels ou obtenir de la drogue pour atténuer leurs traumatismes[14]. Certains témoignages laissent entendre que la participation des filles aux guerres civiles au Libéria s'est accrue au fil des ans, cependant, on ne dispose pas de chiffres précis à ce jour[15].

Avant que l'ONU n'entame le processus de DDRR en 2004, le Secrétaire général de l'ONU avait cité les parties au conflit libérien dans les rapports annuels sur les enfants et les conflits armés (CAAC) présentés au Conseil de sécurité en 2002 et 2003, en raison du recrutement et de l'exploitation d'enfants. Étant donné que le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM) sur les violations graves commises à l'encontre des enfants n'a été mis en place qu'en 2005[16], le Libéria n'a jamais bénéficié de mécanisme de MRM ni de plan(s) d'action de l'ONU avec les parties au conflit pour lutter contre le recrutement et l'exploitation d'enfants et prévenir ces enrôlements. Par conséquent, la Section des droits de l'homme et de la Protection de la MINUL a collaboré avec l'UNICEF pour surveiller les violations graves commises à l'encontre d'enfants.



Vue aérienne du quartier général de la MINUL à Monrovia (aujourd'hui le siège de l'équipe de pays des Nations Unies), avant la fermeture de la mission en 2018. Photo ONU/ Albert Gonzalez Farran.

Création et évolution de la MINUL

Durant les années 2000, le Conseil de sécurité a suivi de près la situation en Afrique de l'Ouest, alors que la Guinée-Bissau, la Sierra Leone, le Libéria et la Côte d'Ivoire traversaient des phases d'instabilité ou de conflit de différentes ampleurs[17]. Le Conseil de sécurité a effectué plusieurs visites dans la région en 2000, 2003 et 2004 en soutien à la paix et afin de mieux comprendre comment contribuer à la stabilisation de la région. En juillet 2003, faisant suite à la proposition du Secrétaire général Kofi Annan d'envoyer des troupes internationales au Libéria, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement immédiat d'une force multinationale en août 2003, qui est devenue la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Libéria (ECOMIL). Le Conseil a également annoncé qu'il était prêt à déployer une force de stabilisation avant octobre 2003[18].

Le 18 août 2003, à la suite de fortes pressions régionales et internationales incitant les parties au conflit à parvenir à un accord de paix négocié, l'Accord de paix global d'Accra a été signé, mettant fin aux guerres civiles au Libéria[19]. L'accord prévoyait la mise en place d'un gouvernement de transition et de mécanismes chargés de superviser le cessez-le-feu, de vérifier l'application effective de l'accord et de faciliter la création d'une Commission vérité et réconciliation. Mais surtout, l'accord soulignait la nécessité de prendre en charge la réadaptation des victimes de guerre – notamment les enfants, les femmes et les personnes handicapées – et de faciliter la démobilisation ainsi que la réintégration des enfants soldats[20].

Par ailleurs, à la fin des pourparlers de paix, le Secrétaire général a envoyé une mission d'évaluation au Libéria à la fin du mois d'août 2003 dans le but de préparer le déploiement d'une mission de maintien de la paix. La mission d'évaluation a également tenu des consultations dans la région, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général au Libéria, Jacques Klein[21]. Le 19 septembre 2003, le Conseil de sécurité a voté à l'unanimité pour la création de la Mission des Nations Unies au Libéria, autorisant ainsi le déploiement d'une force de maintien de la paix qui remplacerait l'ECOMIL à partir du 1er octobre 2003 et serait en mesure de mettre en place, en un temps record à savoir 30 jours, un processus de DDRR pour tous les acteurs armés, y compris les enfants[22].

Le déploiement de la MINUL n'était toutefois pas un cas isolé dans la région, puisque des missions de maintien de la paix avaient également été déployées en Sierra Leone (1999-2006) et en Côte d'Ivoire (2004-2017). Les missions de maintien de la paix au Libéria et en Côte d'Ivoire se sont donc inspirées de l'expérience de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) déployée avant elle. La MINUL a repris l'approche DDRR de la MINUSIL et a fait en sorte que ses troupes suivent une formation préalable au déploiement dispensée par l'équipe de protection de l'enfance de cette mission[23], dont le mandat comportait aussi des dispositions sur la protection de l'enfance.

Face à la complexité du contexte régional, le Conseil de sécurité, sur proposition du Secrétaire général, a autorisé le recours limité au personnel des opérations de maintien de la paix, et notamment le redéploiement temporaire de forces militaires et de la police civile en fonction des besoins, afin que ces trois missions puissent coopérer et relever les défis dans ces trois pays[24]. La MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont également collaboré, pendant tout leur déploiement, pour faire face aux problèmes de sécurité le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. Elles ont notamment organisé des patrouilles conjointes et partagé des ressources. Leurs efforts communs ont aussi permis de soutenir les mécanismes de consolidation de la paix de l'Union du fleuve Mano (UFM) et de la CEDEAO[25]. Les troupes de la MINUL ont atteint leur niveau maximal fin 2005, avec près de 15 000 soldats issus de 49 pays contributeurs. Au milieu de l'année 2007, la MINUL a commencé à élaborer un plan de retrait, réduisant progressivement sa présence[26] jusqu'à son départ en mars 2018[27].



Des Casques bleus ghanéens participent à une cérémonie de remise de médailles à Buchanan, en 2012, en présence de Karin Landgren, alors Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUL. Photo ONU/ Staton Winter.

Évaluation de l'impact de la MINUL sur la protection de l'enfance

Lors des entretiens, les responsables gouvernementaux libériens et les acteurs de la société civile ont largement salué le succès de la MINUL dans la stabilisation du pays, attribuant la paix qui y règne actuellement aux interventions de la mission. Toutefois, dès qu'il s'est agi de la protection de l'enfance, de nombreuses personnes interrogées ont formulé des critiques à l'égard de la mission et de sa gestion du processus de DDRR destiné aux enfants. Elles ont toutefois salué les efforts qu'elle a déployés pour ancrer la protection de l'enfance dans les institutions publiques et promouvoir les droits de l'enfant dans tout le pays.

La mise en application du mandat de la MINUL s'est inscrite dans le processus de DDRR. La mission a fourni des conseils techniques pour l'intégration de la protection de l'enfance dans le gouvernement de transition, elle a assuré le suivi et la communication d'informations sur les droits humains, et elle a établi un dialogue avec la population libérienne sur les questions de protection de l'enfance. Deux conseillers pour la protection de l'enfance de la mission se sont chargés de ces actions[28], mais, selon plusieurs experts en protection de l'enfance à Monrovia, la mission ne disposait pas des capacités suffisantes pour faire face à toutes les formes de menaces auxquelles les enfants du Libéria étaient exposés à l'époque[29]. Un responsable gouvernemental a déclaré : « la MINUL n'a pas accordé assez d'attention aux enfants »[30]. Ce constat se retrouve dans la manière dont les activités de la mission ont été présentées dans les rapports adressés au Conseil de sécurité. En effet, à partir de 2008, les rapports du Secrétaire général de l'ONU sur le Libéria contenaient peu d'éléments sur la mise en œuvre du mandat de protection de l'enfance.

Les capacités de la MINUL dans le domaine de la protection de l'enfance étant limitées, la mission a plutôt joué un rôle de coordination auprès des organismes des Nations Unies dont les activités portaient sur la protection et la promotion des droits de l'enfant. Elle a ainsi collaboré avec l'UNICEF (pour les enfants), ONU Femmes (pour les femmes et les adolescentes), le HCR (pour les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont les enfants), le PNUD (pour la construction d'infrastructures civiles essentielles) et le FNUAP (pour la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et la fourniture de soins maternels d'urgence)[31]. Selon un ancien membre du personnel de la mission, la MINUL organisait régulièrement des réunions entre les organismes onusiens afin d'échanger des informations, d'éviter le chevauchement des tâches et d'identifier les questions propres à bénéficier d'une collaboration entre ces institutions (par exemple, la question des enfants incarcérés). L'une des forces de la mission résidait dans son rayonnement dans l'ensemble du pays. Elle est intervenue dans des zones rurales reculées par le biais de ses bureaux de terrain, et aussi parce qu'elle pouvait répondre à des besoins sécuritaires et logistiques complexes[32].

Face à l'ampleur des défis auxquels sont confrontés les enfants au Libéria, la MINUL s'est appuyée stratégiquement sur les agences des Nations Unies, dont les mandats et expertises respectifs permettaient de faire évoluer la protection de l'enfance[33]. Par exemple, au moment de son déploiement au Libéria en 2003, l'UNICEF était présente depuis plus de dix ans[34] dans le pays et disposait d'un personnel bien plus nombreux affecté à la protection de l'enfance, doté d'une parfaite compréhension du contexte local. L'UNICEF s'est donc positionnée comme l'agence chef de file des Nations Unies en matière de protection de l'enfance tout au long du déploiement de la mission. Plus précisément, elle a supervisé le processus de DDRR destiné aux enfants et elle a appuyé des initiatives dont l'objectif était de renforcer les capacités des autorités gouvernementales et de la société civile à protéger les enfants (en jouant notamment un rôle déterminant dans l'adoption en 2011 de la loi historique sur l'enfance et en soutenant la création du Forum représentatif national des enfants du Libéria au début des années 2000). Elle a également mis en place des programmes destinés aux enfants à l'échelle nationale et locale.

Désarmement, démobilisation, réhabilitation et réintégration des enfants

Après son arrivée dans le pays fin 2003, la première priorité de la MINUL a été de coordonner et de faciliter le processus de DDRR pour les combattants. La MINUL et l'UNICEF ont mis en œuvre conjointement le processus de DDRR destiné aux enfants. Au cours de la première phase du processus, la MINUL a facilité le désarmement et la démobilisation de tous les combattants, y compris les enfants, en séparant les garçons des filles[35]. Elle a récupéré les armes et distribué des vivres essentiels dans les principaux sites de cantonnement de la MINUL. La seconde phase du processus, à savoir la réhabilitation et la réintégration des enfants enrôlés dans les forces combattantes, a été confiée de facto à l'UNICEF, chargée de l'élaborer et de la mettre en place[36]. Quelques jours seulement après leur arrivée dans les cantonnements, l'UNICEF a transféré ces enfants vers un centre de prise en charge temporaire (ICC) de la région afin de commencer leur réintégration[37]. Les enfants sont restés dans les ICC pendant une période allant de quelques jours à trois mois, selon leurs besoins individuels et les capacités du centre d'accueil. Dans ces centres, ils ont bénéficié d'une aide psychologique, d'un accompagnement pour retrouver leurs familles et d'un soutien à la réunification familiale[38]. L'UNICEF a également mis en œuvre des programmes de réadaptation et de réintégration à plus long terme, qui comprenaient une offre d'éducation, de formation professionnelle et d'apprentissage et soutenaient un ensemble de programmes et de structures communautaires[39]. En octobre 2004, vers la fin du programme de désarmement de huit mois de la MINUL, l'ONU a déclaré que plus de 10 000 enfants avaient été démobilisés et que plus de 9 600 enfants avaient retrouvé leur famille, des chiffres que des experts ont depuis contestés, les jugeant surestimés[40]. Cependant, dans la pratique, la mise en place du processus de DDRR des enfants du Libéria s'est heurtée à de nombreuses difficultés.

Tout d'abord, la conception des programmes n'était généralement pas adaptée aux besoins variés et particuliers des enfants recrutés et exploités dans tout le pays[41]. La centralisation des programmes de DDRR dans les zones fortement peuplées du pays a souvent empêché les enfants des zones rurales d'accéder aux services et ressources essentiels, le mauvais état des routes et le manque d'infrastructures constituant un obstacle supplémentaire[42]. Même si la MINUL a fini par établir 11 grands sites de cantonnement et doter en personnel plusieurs petits programmes de DDRR dans ses bureaux de terrain, ces sites ne couvraient qu'une partie limitée du territoire libérien, avec bien souvent un seul site de désarmement dans les grands comtés[43].

En outre, les besoins différenciés selon le genre des enfants recrutés dans les forces combattantes n'ont pas été pris suffisamment en compte pour garantir un processus DDRR véritablement inclusif. Alors que le DDRR destiné aux enfants prévoyait des ressources conçues pour les filles[44], les répondants ont indiqué qu'un très grand nombre de filles enrôlées dans les combats n'avaient pas pu profiter de ces ressources ou avaient choisi de ne pas le faire par crainte d'être stigmatisées par leurs pairs et leurs communautés[45]. Ils ont évoqué les préoccupations liées à la grossesse et à la garde d'enfants ou d'autres responsabilités familiales[46] et l'ingérence des commandants d'unité dans le DDRR[47]. Plusieurs personnes interrogées qui avaient travaillé auprès d'enfants dans des ICC ont déclaré que le processus reposait sur une approche « uniforme » de gestion des cas qui ne tenait pas compte des besoins particuliers des garçons et des filles[48].

De plus, l'accès des enfants aux programmes et à l'assistance DDRR était souvent subordonné à la remise d'armes, de munitions ou d'autres matériels de guerre[49]. Cette approche a exclu un nombre incalculable d'enfants, en particulier des filles qui ne participaient pas aux hostilités, mais faisaient partie des forces combattantes[50]. La situation ne s'est pas améliorée quand la MINUL a pris l'initiative de proposer des incitations financières aux enfants pour qu'ils remettent leurs armes, à savoir une allocation transitoire de sécurité (TSA) de 300 dollars américains, identique à celle versée aux anciens combattants adultes, et ce, malgré les préoccupations exprimées par l'UNICEF et d'autres acteurs de la protection de l'enfance quant aux effets négatifs de cette initiative[51]. L'obligation de détenir des armes pour accéder aux programmes de DDRR et la promesse d'une prime en échange du désarmement ont entraîné l'émergence d'un marché noir des armes au Libéria[52]. L'incitation financière a également conduit les chefs à exploiter les enfants qu'ils avaient eus sous leur commandement ; ainsi, ces commandants vendaient les armes ou les cartes d'identification de démobilisation (DDRR) des enfants ou prétendaient avoir un lien de parenté avec eux pour percevoir la TSA[53]. Cette mesure incitative a par ailleurs suscité le ressentiment de la population à l'égard de ceux qui avaient participé à la guerre, perpétuant un sentiment d'injustice et entravant les efforts de réintégration des enfants[54]. De la même manière, le plan d'éducation intégré au programme DDRR d'aide aux enfants n'était pas gratuit : plusieurs personnes interrogées qui n'avaient jamais appartenu aux forces combattantes ont indiqué qu'elles-mêmes ou leurs connaissances avaient acheté des armes ou la carte d'identification des enfants soldats démobilisés afin de bénéficier du programme éducatif du DDRR[55].

Enfin, les personnes interrogées ont qualifié le soutien ponctuel dispensé aux enfants dans le cadre du processus de réhabilitation et de réintégration d'insuffisant pour faire face aux conséquences physiques, émotionnelles et mentales de leur participation à la guerre[56]. Ce constat s'explique en grande partie par l'insuffisance des fonds pluriannuels attribués au soutien du processus. Il convient de noter que, même si la MINUL a fourni les ressources nécessaires au désarmement et à la démobilisation des enfants, les phases de réhabilitation et de réintégration spécifiquement destinées aux enfants ont toujours dépendu de contributions volontaires des États membres, l'appel de fonds de l'UNICEF n'ayant été satisfait qu'à hauteur de 50 % en août 2004[57]. Ceci a eu pour conséquence des retards et un manque de moyens pour la mise en œuvre de l'aide à la réintégration dans le tout le pays[58], qui ont obligé certains enfants à vivre dans la rue en attendant l'arrivée de cette aide.

Le laps de temps manifestement trop long entre le séjour des enfants dans les centres de prise en charge provisoire (ICC) et l'obtention d'une aide à leur réintégration les a rendus plus vulnérables à l'exploitation, le risque étant notamment d'être à nouveau recrutés par des acteurs armés impliqués dans les conflits avec les pays voisins ou de devoir pratiquer des activités illicites telles que la prostitution[59].

Le manque de financement s'est accentué en raison du nombre important d'enfants et d'adultes souhaitant bénéficier du programme DDRR, y compris ceux qui n'avaient pas participé à la guerre[60]. Les enfants candidats au désarmement ont été plus nombreux que prévu, ce qui a mis les ICC à rude épreuve et exacerbé l'insuffisance de fonds destinés à la réadaptation et à la réintégration des enfants[61]. Tous les programmes de réhabilitation et de réintégration ont pris fin en juillet 2009, soit cinq ans après le début du processus de désarmement[62].

Soutenir les initiatives régionales visant à prévenir le recrutement et l'exploitation d'enfants

Les enfants libériens étaient aussi exposés à des menaces venant de l'étranger. Les crises politiques survenues dans les pays voisins (Sierra Leone et Côte d'Ivoire) ont notamment entraîné le recrutement transfrontalier d'enfants libériens pendant et après les guerres civiles du pays[63]. Alors que la MINUL était déjà déployée, le recrutement d'enfants libériens pour combattre en Côte d'Ivoire s'est intensifié au milieu des années 2000 ; des commandants libériens et des parties au conflit ivoirien recrutaient aussi bien des enfants récemment démobilisés que d'autres n'ayant jamais combattu pour participer aux conflits qui sévissaient de l'autre côté de la frontière. Les enfants vivant dans le sud-est du pays, près de la frontière ivoirienne, ainsi que dans les camps de réfugiés de Côte d'Ivoire et de Guinée, ont été particulièrement visés par ce type de recrutement. La pauvreté est restée un facteur de risque majeur permanent, des officiers ivoiriens promettant de la nourriture, de l'argent et des vêtements aux enfants. Et même si de nombreux enfants au Libéria étaient inscrits à des programmes éducatifs ou de formation professionnelle dans le cadre du DDRR destiné aux enfants, le manque de financement et les taux de chômage anormalement élevés ont contraint de nombreux enfants à traverser la frontière pour rejoindre les forces combattantes. Une fois enrôlés, les enfants étaient également encouragés à recruter des amis et des proches[64].

Consciente que la crise ivoirienne menaçait gravement la sécurité régionale, la MINUL a coordonné ses actions avec celles des missions de l'ONU dans la région pour en limiter l'impact. En 2005, la MINUL a mis en place, avec le gouvernement libérien, une force opérationnelle conjointe chargée de surveiller et de contrer le recrutement d'enfants dans les combats en Côte d'Ivoire[65]. Le postulat du Conseil de sécurité selon lequel le processus DDRR au Libéria permettrait de réduire le recrutement et l'exploitation d'enfants dans le pays a façonné la stratégie de la MINUL[66], qui est restée extrêmement attentive à l'évolution de la situation sur le terrain. En conséquence, la mission s'est principalement concentrée sur des actions dissuasives le long de la frontière ivoirienne au moyen de patrouilles terrestres et aériennes, notamment en menant des interventions conjointes avec l'ONUCI[67].

Conformément à l'approche DDRR adoptée, les programmes de mobilisation pour la protection de l'enfance ont été pilotés par l'UNICEF. L'UNICEF a cherché à intensifier les efforts de réintégration des enfants le long de la frontière, à soutenir les mécanismes de protection communautaires et à mettre en place des espaces adaptés aux enfants, malgré le manque de ressources constant[68]. De son côté, le HCR a coordonné le rapatriement ou le retour d'enfants libériens interceptés sur la route vers la Côte d'Ivoire ou sur le territoire ivoirien[69]. À la fin du conflit ivoirien en 2011, la MINUL a porté moins d'attention à la lutte contre l'enrôlement et l'exploitation d'enfants quand les recrutements ont commencé à diminuer.

Renforcer les capacités des pouvoirs publics à protéger les enfants

Tout au long de tout son déploiement, la MINUL s'est efforcée de renforcer les capacités du gouvernement libérien à protéger les enfants contre toutes les formes de violence. Le soutien de la MINUL a notamment consisté à fournir des conseils techniques et à formuler des recommandations pour intégrer la protection de l'enfance dans les activités des ministères, à soutenir une législation protectrice des droits des enfants libériens et à promouvoir des initiatives visant à surveiller et renforcer la sécurité des enfants.

Pendant les guerres civiles et immédiatement après, le gouvernement du Libéria ne disposait d'aucune institution ni d'aucun mécanisme pour garantir la protection des enfants. Les personnes reçues en entretien ont souvent attribué la création d'institutions et de mécanismes gouvernementaux dans ce domaine au travail de sensibilisation et au soutien technique de la MINUL. Par exemple, le ministère du Genre et du Développement a mis en place, en 2005, un service de la protection de l'enfance chargé d'assurer la protection et la promotion des droits de l'enfant au niveau national et dans les comtés[70]. Plus tard, en 2014, le gouvernement a fusionné le ministère du Genre et du Développement avec le Département de la protection sociale pour créer le ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale afin de garantir une coordination plus efficace entre les deux entités, conformément aux recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies[71]. Les répondants ont noté que les conseils de la mission au gouvernement avaient poussé ce dernier à accorder beaucoup plus d'importance à l'enfance au sein du nouveau ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale[72].

En outre, la MINUL et l'UNICEF ont coopéré pour créer la Section pour la protection des femmes et des enfants (WCPS) au sein de la police nationale libérienne en 2005. La WCPS a pour objectif de garantir la présence, à l'échelle nationale et des comtés, de policiers et policières dotés d'une formation spécialisée sur la violence sexuelle et fondée sur le genre, la protection de l'enfance et la gestion des cas de mineurs. La composante police de la MINUL a également soutenu la formation des agents de la WCPS et maintenu une présence au sein de celle-ci, améliorant progressivement les capacités de la police nationale[73]. En 2012, la WCPS comptait 180 policiers, dont un tiers de femmes, déployés dans 52 zones à travers le pays[74].

Par ailleurs, la Section de la protection des droits humains de la MINUL est intervenue auprès du ministère de la Justice pour donner suite aux cas d'enfants victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre[75]. À la fin de l'année 2008, le ministère de la Justice a mis en place le tribunal pénal « E », une juridiction spécialisée de première instance pour juger les crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris ceux impliquant des enfants[76]. Ce tribunal avait pour but de résorber l'arriéré des affaires de violence sexuelle. Le gouvernement a également créé en 2009 une unité chargée des crimes liés à la violence sexuelle et fondée sur le genre (VSFG) pour permettre à la police nationale libérienne de mener des enquêtes plus solides et de recueillir de meilleurs éléments de preuve. Cette unité visait aussi à améliorer les compétences des procureurs afin qu'ils puissent mieux traiter ces affaires[77]. Selon des experts du ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale, la MINUL a joué un rôle important dans l'élaboration de ces mécanismes. Comme l'a déclaré un représentant du gouvernement, « ce tribunal est l'un des héritages de l'intervention de la MINUL dans les réformes de l'État de droit »[78].

La section des droits humains de la MINUL a aussi soutenu en priorité la justice transitionnelle dans les années post-conflit. Elle a notamment fait connaître la loi portant création de la Commission vérité et réconciliation[79] (qui appelait à enquêter sur l'ensemble des violations commises à l'encontre

des enfants entre 1979 et 2003)[80] et apporté son appui pendant les audiences[81]. Toutefois, dans les années qui ont suivi la publication du rapport final de la Commission vérité et réconciliation en 2009, la pression nationale et internationale exercée pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission – notamment celles consacrées aux enfants – s'est révélée insuffisante, comme en témoigne la publication d'un seul rapport de suivi par l'administration de la présidente Ellen Johnson Sirleaf[82]. D'après un expert, le gouvernement n'a fait aucun effort au niveau national après 2009 pour suivre ou prendre en compte les besoins des enfants démobilisés, notamment dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de la réhabilitation des enfants ayant consommé de la drogue[83].

Dynamiser les efforts de la société civile en faveur de la protection de l'enfance

La MINUL a non seulement contribué à renforcer les capacités du gouvernement à protéger les enfants, mais elle aussi sensibilisé la société libérienne aux droits humains, notamment à ceux des enfants. Ainsi, la radio de la MINUL a diffusé des programmes et des messages d'intérêt public destinés à informer les enfants sur leurs droits dans tout le pays. Cette initiative a été particulièrement importante pour les enfants des zones rurales, qui avaient des difficultés pour se rendre à l'école ou devaient participer aux travaux agricoles avec leurs parents[84]. Selon les experts en protection de l'enfance, la promotion des droits humains par la MINUL a permis d'établir un langage commun que peuvent utiliser aussi bien les experts du secteur que la société civile[85]. Un ancien enfant soldat témoigne : « Quand j'étais enfant, personne ne savait que nous avions des droits. Je n'avais jamais entendu parler des droits de l'enfant. Lorsque la MINUL était présente, elle formait les parents sur les droits des enfants et les droits des femmes[86].

La MINUL a également contribué au renforcement des capacités des organismes locaux de la société civile, en dispensant notamment des formations et des enseignements sur les traités et les conventions internationaux. Ainsi, la MINUL a établi des normes claires sur la protection de l'enfance au Libéria, qui ont permis d'orienter les initiatives de la société civile et de doter les organisations locales des connaissances nécessaires pour défendre les droits et les besoins des enfants[87].

En outre, les activités de suivi et de communication de la MINUL en matière de droits humains ont permis aux acteurs de la protection de l'enfance de mieux comprendre la multiplicité des défis auxquels les enfants étaient confrontés à la sortie du conflit. À cette époque, la MINUL avait publié un rapport très complet sur les violations des droits humains[88], qui accordait une attention particulière aux violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris celles commises sur des enfants. Des organisations non gouvernementales internationales ont précisé qu'elles se servaient de ces données, le gouvernement ne disposant pas des ressources nécessaires pour les collecter ou vérifier leur véracité au niveau national[89].

Impact de la mission de transition sur la protection de l'enfance

L'UNICEF assurant le rôle de chef de file en matière de protection de l'enfance pendant le déploiement de la mission au Libéria et après son retrait, plusieurs personnes interrogées ont précisé que pendant la phase de transition de la MINUL, celle-ci était peu intervenue dans les initiatives de protection de l'enfance[90]. Des événements extérieurs ont aussi influencé le processus de transition. Au début de l'année 2014, le virus Ebola a frappé le pays, obligeant la mission à réorienter une grande partie de ses interventions pour soutenir le gouvernement dans la lutte contre cette grave épidémie, tout en suspendant de nombreuses activités devenues non essentielles. Parallèlement au retrait prévu de la mission, le Conseil de sécurité faisait pression sur la MINUL pour qu'elle réduise ou cesse les activités que d'autres agences onusiennes et institutions gouvernementales pourraient prendre en charge. Par conséquent, la MINUL n'a pas poursuivi ses activités de protection de l'enfance au-delà de son mandat général de défense des droits humains et, en 2014, elle a informé le Conseil de sécurité que « l'UNICEF [pourvoirait] aux besoins à cet égard »[91].

Si le gouvernement du Libéria a élaboré des plans détaillés pour le départ de la MINUL[92] et augmenté ses crédits budgétaires afin de financer les activités qu'il prendrait en charge après son retrait[93], il n'a pas alloué de fonds suffisants aux ministères et mécanismes nationaux chargés de la protection de l'enfance. Plusieurs facteurs en sont vraisemblablement la cause : la faible priorité accordée aux services de développement social[94] dans le budget national, un repli économique provoqué par l'épidémie d'Ebola et une dépendance de longue date vis-à-vis des bailleurs de fonds étrangers. Aussi, en 2014, le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant a recommandé au Libéria d'augmenter les budgets du service de la protection de l'enfance au sein du ministère du Genre et du Développement ainsi ceux des sections chargées de la protection des femmes et des enfants au sein de la police nationale libérienne, après avoir constaté que le premier n'était pas en mesure de financer ses propres initiatives et que les dernières étaient inaccessibles à la majeure partie de la population[95].

Des experts issus du gouvernement ont également expliqué qu'une certaine confusion et des problèmes de communication avaient persisté autour du retrait de la mission du pays. Parmi les conséquences les plus marquantes, il a été rapporté que de nombreux Libériens pensaient que la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies allaient se retirer du pays, ce qui a entraîné une baisse de la confiance dans les systèmes de protection, notamment ceux destinés aux enfants. Par ailleurs, la fermeture des bureaux de terrain de la MINUL a réduit la protection des civils et leur accès aux services, rendant les services publics encore plus fragiles, en particulier dans les zones rurales. Le transfert de la radio de la MINUL à la CEDEAO, dont la radio émet au niveau régional, a également limité la capacité du gouvernement à intervenir efficacement auprès des enfants et des communautés des zones les plus reculées[96]. Une personne reçue en entretien a reproché à la mission ne pas avoir veillé à ce que le gouvernement

libérien, et en particulier son système judiciaire, dispose d'experts capables de traiter les questions relatives aux droits de l'enfant après son retrait du pays[97]. Une personne interrogée a fait observer que la MINUL et l'UNICEF auraient dû se coordonner davantage au-delà du court terme afin de s'assurer que la MINUL investissait ses ressources et son expertise là où elles auraient le plus d'effets[98].

État de la protection de l'enfance au Libéria après le départ de la MINUL

Près de dix ans après son départ, l'impact de la MINUL sur la protection de l'enfance au Libéria se fait manifestement toujours sentir. Les travaux menés par les institutions et mécanismes gouvernementaux qu'elle a contribué à mettre en place ainsi que le réseau dynamique d'organisations de protection de l'enfance à Monrovia en sont la preuve. Depuis le départ de la mission en 2018, le gouvernement libérien a continué de faire de la protection de l'enfance une priorité en adoptant de nouvelles lois et en modifiant la législation existante, notamment sur la violence familiale et la traite des êtres humains. De nouvelles politiques ont été élaborées, comme la feuille de route de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre (VSFG) en 2020, et le gouvernement s'est engagé à évaluer la conformité de ses interventions selon les normes des conventions internationales relatives à l'enfance[99]. De plus amples informations sur les mécanismes de protection de l'enfance au Libéria figurent en annexe. Le débat citoyen sur les droits humains et en particulier les droits de l'enfant se poursuit, les enfants dénonçant publiquement les abus qu'ils ont subis[100]. De plus, les efforts déployés par la MINUL pour que les communautés comprennent mieux ces questions et que la société civile les traite plus efficacement ont mené à la constitution d'une communauté dynamique formée d'acteurs nationaux et internationaux engagés en faveur de la protection de l'enfance. Comme l'a déclaré un expert des droits humains : « Avant l'intervention de la MINUL, les gens ne parlaient pas des mutilations génitales féminines. Il n'existait aucun espace sûr pour s'exprimer librement. Aujourd'hui, les gens peuvent parler ; les enfants peuvent prendre la parole au Parlement. Il serait très difficile maintenant pour n'importe quel gouvernement de restreindre notre espace d'expression. »[101]

Néanmoins, le pays continue de rencontrer des difficultés pour mettre en œuvre efficacement les lois et politiques de protection de l'enfance, car les financements publics restent insuffisants et les ressources humaines qualifiées font défaut[102]. En 2025, sur un budget national d'environ 850 millions de dollars américains, seul 1 % environ était consacré aux services sociaux et à la protection de l'enfance[103], et 70 % de ces fonds provenaient de sources extérieures[104]. La portée et la durée des initiatives nationales de protection de l'enfance sont donc souvent limitées et la mise en place de projets à court terme ciblant un nombre restreint de bénéficiaires est monnaie courante. Par exemple, en août 2024, le président Joseph Boakai a lancé le Projet national pour les enfants des rues dont l'objectif est de réduire durablement le nombre d'enfants vivant dans la rue de 20 % sur cinq ans (soit 73 317 enfants). Toutefois, le financement public pour l'année pilote s'est élevé à seulement 379 000 dollars américains, un montant bien inférieur aux besoins réels[105]. Par ailleurs, les mécanismes locaux, tels que les comités pour le bien-être des enfants, sont censés fonctionner de manière bénévole, sans financement public, ce qui signifie qu'ils n'existent pour l'essentiel que sur le papier[106]. Cet état de fait, aggravé par une corruption structurelle de longue date[107], perpétue la dépendance du pays à l'aide internationale et aux interventions de la société civile pour préserver des avancées durement acquises et obtenir les financements et les formations nécessaires[108].

Depuis le retrait de la MINUL, la communauté internationale fait moins pression et ne surveille plus autant les progrès de la protection de l'enfance et des droits de l'enfant, bien que l'UNICEF continue d'apporter une aide essentielle dans le pays[109]. Par conséquent, cette question évolue lentement et, selon une étude d'Afrobarometer de 2023, la majorité des Libériens estiment que le gouvernement ne parvient pas à assurer le bien-être des enfants vulnérables[110]. Les zones rurales sont également très mal desservies, en raison de la présence limitée des services publics et de la concentration des ressources à Monrovia[111].



Des danseurs traditionnels libériens se produisent lors d'une cérémonie d'adieu à la MINUL, en 2018. Photo ONU/Albert Gonzalez Farran.

De plus, la collecte de données sur les questions liées à l'enfance demeure fragmentée, les évaluations dépendant souvent d'un financement extérieur. En l'absence d'un véritable système gouvernemental de protection de l'enfance, les pouvoirs publics et la société civile peinent à suivre efficacement ces questions ou à élaborer des politiques fondées sur des données solides[112]. Un exemple de progrès concerne l'UNICEF, qui a soutenu la mise en place d'une unité de protection de l'enfance au sein de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (INCHR) du Libéria, une entité indépendante chargée de surveiller la situation des droits humains dans le pays et d'en rendre compte. L'équipe de protection de l'enfance de l'INCHR devrait être constituée de trois employés à temps plein consacrés aux questions relatives à l'enfance. Cependant, tant que le gouvernement ne fera pas de l'augmentation des fonds destinés à l'INCHR une priorité, la pérennité d'une telle initiative restera incertaine[113].

Pour ne rien arranger, l'héritage des guerres civiles libériennes continue de peser sur le pays, car les anciens enfants enrôlés dans les forces combattantes restent dépourvus de protection sociale. Comme

l'a souligné le ministre libérien des Affaires étrangères lors de la Conférence ministérielle des Nations Unies de 2025 sur le maintien de la paix : « Quand on se penche sur la question de la toxicomanie, des jeunes à risque et des problèmes sociaux qui en découlent pour notre société, on peut analyser le processus de DDRR et constater que nous n'avions pas d'approche longitudinale pour suivre les enfants soldats [...] Ainsi, aujourd'hui, en 2025, le Libéria reste un pays traumatisé. La population est traumatisée et le problème de la santé mentale n'a pas été pris en compte. »[114] En raison des défis inhérents au DDRR au Libéria, de nombreux enfants, anciens membres des forces combattantes, n'ont jamais bénéficié de soutien psychologique, d'éducation, de formation professionnelle, d'accompagnement à la désintoxication ou d'aide à la réintégration dans leur communauté[115]. En conséquence, de nombreux anciens enfants soldats, désormais adultes, ont basculé dans la criminalité et la violence de rue, faute d'avoir appris un autre moyen de survivre, et nombre de filles soldates enrôlées dans les forces combattantes dépendent de la prostitution pour subvenir à leurs besoins. La violence sexuelle reste omniprésente, y compris contre les enfants, et la toxicomanie chez les jeunes reste élevée[116]. Les enfants d'anciens soldats enfants grandissent ainsi dans un climat d'insécurité et subissent la stigmatisation sociale qui frappe leurs parents[117]. Comme l'explique un ancien enfant soldat, « nous n'avons pas d'armes, mais dans nos têtes, nous continuons à nous battre »[118].



Une petite fille victime de viol se rend à une séance avec une assistante dans un foyer d'accueil sécurisé à Monrovia, en 2012. Photo ONU/ Staton Winter.

Conclusion

Le Libéria montre que la paix et la stabilité sont possibles au sortir des horreurs du conflit. S'il reste au pays du chemin à parcourir pour soigner les plaies du passé, nombre de personnes reconnaissent le rôle que la mission onusienne a joué dans la stabilisation du pays et sa transition vers la démocratie. À la suite des ravages causés par les guerres civiles au Libéria, la MINUL a soutenu l'élaboration de nouvelles lois et la création d'institutions et de mécanismes nationaux destinés à protéger les enfants et leurs droits, dont certains sont toujours actifs. L'action de la MINUL en matière de droits humains, notamment ses émissions radiophoniques diffusées à l'échelle nationale, a aussi permis à la société libérienne d'être informée et réactive face aux questions de l'enfance. Le dialogue citoyen sur les défis auxquels sont confrontés les enfants se poursuit, il est soutenu par une communauté d'organisations non gouvernementales nationales et internationales consacrées à cette problématique.

À l'avenir, l'ONU devra continuer d'évaluer l'efficacité et la pérennité des activités de protection de l'enfance menées par les missions de maintien de la paix, en tenant compte notamment de l'évolution des conflits et de la diminution de ses propres ressources. À la lumière de l'expérience de la MINUL au Libéria, les réflexions suivantes peuvent éclairer le débat sur le rôle des opérations de paix dans la protection de l'enfance.

- Les interventions de la MINUL pour lutter contre le recrutement d'enfants ont été guidées par l'hypothèse du Conseil de sécurité selon laquelle le conflit ne reprendrait pas au Libéria et que le recrutement ainsi que l'exploitation d'enfants cesseraient une fois le processus DDRR mis en marche. Ce dernier point ne s'est toutefois pas vérifié. Lorsque des parties au conflit ivoirien ont commencé à recruter des enfants libériens pour participer aux combats de l'autre côté de la frontière, la MINUL a adopté une approche tactique, notamment en envoyant des patrouilles le long de la frontière, pour dissuader aussi bien les adultes que les enfants de la franchir. Le succès de cette approche a été mitigé. La pauvreté, l'absence de famille et le besoin constant de protection, entre autres facteurs, ont poussé de nombreux enfants libériens à rejoindre les forces combattantes ivoiriennes. Une meilleure compréhension des principaux facteurs de risque auxquels sont exposés les garçons et les filles aurait pu aider la MINUL à mettre en place, avec la coordination de l'UNICEF et des autorités du pays hôte, des stratégies plus efficaces pour prévenir et enrayer ce phénomène. **Les missions de maintien de la paix de l'ONU dotées d'un mandat de protection de l'enfance devraient accorder la priorité à l'évaluation des principaux facteurs de risque qui contribuent au recrutement et à l'exploitation d'enfants dans leur zone d'opérations (si elles ne le font pas déjà) et adapter leurs actions préventives en conséquence**[119]**.**

- Même si les missions de maintien de la paix en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire sont considérées comme des exemples de collaboration intermissions réussie, notamment quand il s'agit de partager des ressources et des patrouilles, un renforcement des échanges et une coordination plus solide dans le domaine de la protection de l'enfance auraient pu améliorer les efforts régionaux visant à prévenir le recrutement et l'exploitation d'enfants. Ainsi, grâce à l'autorisation donnée par le Conseil de sécurité pour la mise en place d'activités conjointes, la MINUL aurait pu jouer un rôle d'observateur auprès du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM) de la Côte d'Ivoire, que l'ONUCI codirigeait. Cela aurait pu améliorer le partage d'informations et renforcer les activités destinées à mettre fin au recrutement transfrontalier d'enfants. **Les missions de maintien de la paix des Nations Unies devraient tenir compte des contextes régionaux pour lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants ou le prévenir (si elles ne le font pas déjà) ; une coopération avec d'autres missions régionales ou agences onusiennes, le cas échéant, serait utile, en particulier quand les pays voisins connaissent une période d'instabilité ou de conflit.**

- Tout au long de ses 15 années de présence, la MINUL a appliqué son mandat de protection de l'enfance en désarmant des enfants dans le cadre du DDRR, en soutenant la création d'institutions gouvernementales compétentes et en sensibilisant les populations civiles à l'importance de la protection des enfants et du respect de leurs droits. Par ailleurs, l'UNICEF a assuré le rôle de chef de file dans la mise en œuvre des programmes de protection de l'enfance. Toutefois, certains éléments font penser que la MINUL et l'UNICEF auraient pu renforcer leurs efforts respectifs en définissant une vision commune réaliste de l'évolution du contexte durant la présence de la mission et après son retrait, et en précisant les objectifs à moyen et long terme de l'ONU pour la protection de l'enfance au Libéria. **Les missions de maintien de la paix devraient définir conjointement, avec l'équipe de pays des Nations Unies concernée (si elles ne le font pas déjà), des objectifs à moyen et long terme en matière de protection de l'enfance, en veillant à assurer une cohérence entre l'engagement politique de la mission et les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies, afin de maximiser l'impact de leurs interventions dans le temps**[120]**.**

- Après le retrait de la MINUL, le gouvernement libérien n'a pas alloué de fonds suffisants à la protection de l'enfance dans son budget national, ce qui a entraîné une forte dépendance à l'UNICEF et à d'autres organismes onusiens. Puisque l'équipe de pays des Nations Unies ne disposait ni des ressources ni des capacités nécessaires pour prendre le relais, les mécanismes de protection de l'enfance, tels que les comités locaux de protection de l'enfance, sont tombés en désuétude. Pour éviter cette situation, la MINUL et le gouvernement libérien auraient pu élaborer conjointement, durant les dix ans de période de transition de la mission, un plan prévoyant une augmentation progressive du financement national et des ressources humaines dédiées à la protection de l'enfance et aux questions sociales, en intégrant aussi des discussions sur la protection de l'enfance et des indicateurs de référence pertinents dans le plan de consolidation de la paix du pays pour 2017. **Il est nécessaire que les pays hôtes investissent de manière significative dans la formation d'un personnel expert et les capacités en protection de l'enfance bien avant le départ d'une mission de maintien de la paix, afin d'éviter toute lacune dans les mécanismes de protection de l'enfance en place et toute dépendance excessive du gouvernement vis-à-vis des agences onusiennes compétentes.**



Une rue animée de Monrovia en 2018. Photo ONU/ Albert Gonzalez Farran.

Annexe : Principaux mécanismes de protection de l'enfance au Libéria

Ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale	Le service de la protection de l'enfance a été créé au sein de l'ancien ministère du Genre et du Développement en 2005[121]. L'actuel ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale a été créé en 2014 après la fusion du ministère du Genre et du Développement avec celui de la Protection sociale[122]. La priorité accrue donnée à l'enfance, qui représente désormais un tiers des efforts du ministère, serait due en partie au travail de plaidoyer de la MINUL[123].
Forum national des représentants des enfants	Le Parlement des enfants a été créé en 2002 avec le soutien de l'UNICEF, à la suite d'une session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants, elle appelait les gouvernements du monde entier à soutenir la création de parlements d'enfants, permettant à la voix de ces derniers d'être prise en compte dans les politiques publiques.[124] En 2008, le Parlement des enfants a été renommé Forum national des représentants des enfants. Le Forum reste rattaché au ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale. Il comprend un porte-parole national et 30 représentants d'enfants issus de 15 comtés (une fille et un garçon par comté), qui se réunissent chaque mois pour débattre des besoins et des défis auxquels ils continuent de faire face et pour faire entendre leur voix[125]. Initialement, le gouvernement avait également mis en place des forums pour les enfants dans les comtés, cependant, l'absence de fonds suffisants au fil des ans a empêché ces forums de fonctionner efficacement[126].
Réseau de protection de l'enfance	Au sein du ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale se trouve le Réseau de protection de l'enfance, un mécanisme de coordination entre le ministère et les organisations non gouvernementales qui interviennent dans le domaine de l'enfance. Le réseau a été créé au milieu des années 2000 et continue de se réunir chaque mois. Il sert de mécanisme d'échange entre les organismes de la société civile et guide l'approche gouvernementale en matière de protection de l'enfance[127].
Comités pour le bien-être de l'enfant	L'UNICEF et ses partenaires ont aidé les communautés à mettre en place des comités pour le bien-être des enfants chargés de suivre la situation des enfants démobilisés[128]. En avril 2007, 217 comités pour le bien-être des enfants étaient en activité dans tout le pays[129.] Toutefois, ces comités n'ont jamais reçu – et ne reçoivent toujours pas – de fonds gouvernementaux pour fonctionner[130]. Les personnes interrogées ont indiqué que la grande majorité de ces comités n'existaient désormais que sur le papier[131].
Section pour la protection des femmes et des enfants (WCPS) de la police nationale du Libéria	La Section pour la protection des femmes et des enfants (WCPS) au sein de la police nationale a été mise en place par l'UNICEF avec l'aide de la composante police de la MINUL et de la police nationale libérienne, et est devenue active en 2006. En septembre 2005, l'UNICEF a formé les 25 premiers policiers libériens à la « protection des femmes et des enfants »[132]. En 2012, la WCPS comptait 180 agents (dont un tiers de femmes) déployés dans 52 zones dans tout le pays[133]. À l'heure actuelle, la majeure partie de la population ne peut toujours pas accéder facilement aux services de la WCPS, qui ne compte qu'un ou deux agents dans le commissariat principal de chaque comté[134]. La WCPS peine également à retenir ses meilleurs éléments, car le gouvernement n'offre ni augmentations de salaire ni

	mesures incitatives pour suivre une formation spécialisée ; la plupart des agents rejoignent ainsi d'autres services de police où les avantages professionnels sont plus intéressants[135]. De plus, la WCPS a un budget restreint, l'UNICEF et le PNUD fournissant des articles essentiels ainsi qu'un soutien en matière de formation pour que cette section puisse continuer de fonctionner[136].
Tribunal pénal « E » qui traite les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre (y compris ceux impliquant des enfants)	Le Tribunal pénal « E » (surnommée le « tribunal des viols ») a été créé début 2009 pour traiter les nombreux cas de violence sexuelle et fondée sur le genre dans le pays, y compris ceux commis sur des enfants. Bien que ce mécanisme ait pour objectif de traiter rapidement les cas en suspens au Libéria[137], les affaires sont souvent classées sans suite faute de preuves suffisantes (les responsables de l'application de la loi ou les services médicaux étant difficilement accessibles et les personnes chargées de la collecte de preuves mal formées), ou les victimes subissent des pressions de la part de leur famille ou de leur communauté pour régler le problème en dehors des tribunaux[138].
Ministère de la Justice – service de la protection de l'enfance	En coordination avec l'UNICEF, le ministère de la Justice a mis en place son service de protection de l'enfance en septembre 2011[139]. Le pays peine toutefois à traiter les affaires judiciaires impliquant des enfants, en raison de l'existence d'un seul tribunal pour mineurs sur le territoire et du nombre insuffisant de juges et d'avocats spécialisés dans la protection de l'enfance. Il arrive que des enfants soient détenus dans les mêmes établissements que des adultes, par manque d'infrastructures adéquates[140]. En 2022, le gouvernement a approuvé une stratégie nationale de 5 ans sur la justice pour les enfants. En 2024, le pays a annoncé la création de son premier tribunal pour mineurs adapté aux enfants, avec le soutien de l'UNICEF[141].
Législation sur l'enfance	La Loi sur les enfants a été adoptée en 2011, constituant la première législation complète du pays sur la protection des droits de l'enfant. Il est important de noter que la loi interdit l'exploitation d'enfants dans des conflits armés ou violents et pénalise le recrutement et l'utilisation d'enfants dans toute forme de service militaire. En 2014, le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant a exprimé ses préoccupations quant à la mise en œuvre effective de la loi, en raison du nombre restreint de travailleurs sociaux dans le pays[142]. Les défenseurs de la protection de l'enfance dans le pays continuent aussi d'œuvrer à l'adoption d'une version modifiée afin de mettre cette loi en conformité avec les normes internationales, notamment en ce qui concerne les châtiments corporels ; ils s'assurent que la loi sur les enfants prévaut sur les autres lois écrites et coutumières conflictuelles, y compris celles sur l'âge minimum du mariage[143].
Politique nationale de protection et de bien-être de l'enfant	La Politique nationale de protection et de bien-être de l'enfant a été approuvée en 2017. Elle définit des stratégies de prévention et d'intervention pour lutter contre la violence à l'encontre des enfants[144].
Feuille de route de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre	La feuille de route de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre a été approuvée en 2020. Elle définit des stratégies de prévention et d'intervention pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris à l'encontre des enfants.
Unité de protection de l'enfance au sein de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme	La Commission nationale indépendante des droits de l'homme du Libéria a mis en place une unité de protection de l'enfance pour suivre les questions liées à l'enfance, cette unité a vu le jour grâce au financement initial de l'UNICEF[145].

Notes de fin

1 « Accra Peace Agreement: Children's Rights », Peace Accords Matrix, Kroc Institute for International Peace Studies, consulté le 28 janvier 2026, https://peaceaccords.nd.edu/accord/accra-peace-agreement.

2 Environ 80 % des femmes et des filles au Libéria avaient subi des violences sexuelles au moment du déploiement de la MINUL en octobre 2003. [Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport final du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria*, S/2018/344, 13 avril 2018, par. 64.]

3 Conseil de sécurité de l'ONU, *Résolution 1509 (2003)*, S/RES/1509(2003), 19 septembre 2003.

4 Conseil de sécurité de l'ONU, *Résolution 2190 (2014)*, S/RES/2190 (2014), 15 décembre 2014.

5 Les Principes de Vancouver incluent le devoir de « Communiquer aux autres États membres et aux Nations Unies les pratiques exemplaires et les leçons apprises sur la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats dans le contexte des opérations de maintien de la paix. » (Rubrique « Pratiques exemplaires »). Les conclusions de ce rapport soutiennent l'application de ce principe, ainsi que celle d'autres principes de Vancouver, en identifiant des domaines particuliers dans lesquels les États membres et les missions peuvent toujours contribuer à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats dans le cadre des missions de maintien de la paix. [« Les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats », Gouvernement du Canada, modifié le 1er août 2019, consulté le 13 août 2026, https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/principles-vancouver-principes-pledge-engageons.aspx?lang=fra]

6 Pour obtenir la version la plus récente des IDDRS, consulter Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, The IDDRS, 2019. Consulté le 22 janvier 2026, https://www.unddr.org/the-iddrs/. Pour les Accords de Paris, voir « Les Principes de Paris : principes et lignes directrice de Paris sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés », février 2007, https://www.unicef.fr/wp-content/uploads/2022/08/Principes-de-Paris.pdf.

7 Pour consulter la politique initiale relative à la protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix, voir le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, *Policy: Mainstreaming the protection, rights and well-being of children affected by armed conflict within UN Peacekeeping Operations*, 1er juin 2009. Pour obtenir la version la plus récente, voir le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, *Policy on Child Protection in United Nations Peace Operations,* 2017, https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/1._protection_-_3_child_protection_policy_0.pdf.

8 Human Rights Watch, « How to Fight, How to Kill: Child Soldiers in Liberia », Tony Tate, 2004, https://www.hrw.org/report/2004/02/02/how-fight-how-kill/child-soldiers-liberia.

9 Human Rights Watch, « Easy Prey: Child Soldiers in Liberia », Janet Fleischman et Lois Whitman, 1994, https://www.hrw.org/reports/pdfs/c/crd/liberia949.pdf.

10 Amnesty International, « Liberia: The promises of peace for 21,000 child soldiers » (16 mai 2004), p. 11, https://www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/2021/08/afr340062004en.pdf; Conseil économique et social des Nations Unies, *Report of the High Commissioner for Human Rights: Abduction of children in Africa*, E/CN.4/2005/74 (19 février 2005), par. 9, https://digitallibrary.un.org/record/540650/files/E_CN.4_2005_74-fr.pdf; et Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia,* 2006, https://webapps.ilo.org/public/libdoc/ilo/2006/106B09_262_engl.pdf.

11 Anciens enfants soldats, entretiens avec les auteures, Buchanan, Libéria, 3 mai 2025 ; ancien enfant soldat, entretien virtuel avec les auteures, 6 mai 2025 ; Fleischman et Whitman, « Easy Prey: Child Soldiers in Liberia », 1994 ; Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 29-44 ; et Preston M. Varkpeh, « Factors Influencing the Use of Child Soldiers in Armed Conflicts: Perspectives on Liberia and a Way Forward for Future Wars » (Mémoire de Master ; Commandement de l'armée de terre des États-Unis et École d'état-major, 2016), p. 49, https://apps.dtic.mil/sti/tr/pdf/AD1020404.pdf.

[12] Avant les guerres civiles au Libéria, le taux de chômage dans le pays était estimé à 50 % ; toutefois, à la fin de la seconde guerre, il atteignait 80 %. [Organisation internationale du Travail, *Labour market and training needs assessment: Mapping of Reintegration Opportunities for Children Associated with Fighting Forces - A Report covering Liberia* (1er mars 2005), p. 11, https://www.ilo.org/publications/labour-market-and-training-needs-assessment-mapping-reintegration.]

[13] Fleischman and Whitman, « Easy Prey: Child Soldiers in Liberia », 1994.

[14] Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 29-44.

[15] Tate, « How to Fight, How to Kill: Child Soldiers in Liberia », 2004, p. 32 ; et Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 21.

[16] Le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé au Secrétaire général de mettre en œuvre le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM) proposé dans la Résolution 1612 du Conseil de sécurité, adoptée en juillet 2005. Voir le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés de l'ONU, « Historique », consulté le 24 août 2026, https://childrenandarmedconflict.un.org/fr/historique. Le MRM est mis en place dans un pays dès que le Secrétaire général inscrit un acteur armé sur la liste des auteurs de violations graves dans le rapport annuel sur les enfants et les conflits armés (CAAC).

[17] Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest , 26 juin – 5 juillet 2003*, S/2003/688, 7 juillet 2003, par. 3.

[18] Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur le Libéria au Conseil de Sécurité*, S/2003/875, 11 septembre 2003, par. 11.

[19] Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur le Libéria au Conseil de Sécurité*, S/2003/875, 11 septembre 2003, par. 9.

[20] [Accord de paix global d'Accra, Article XXXI, Groupes vulnérables, 18 août 2003, consulté le 28 avril 2026, https://pax.peaceagreements.org/media/documents/ag338_560147822ab3e.pdf.] Les accords de paix libériens antérieurs, tels que l'Accord de Cotonou de 1993 et l'Accord d'Akosombo de 1994, ne prenaient pas en compte l'impact de la guerre sur les enfants, notamment sur ceux qui avaient été recrutés et exploités dans le conflit.

[21] Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur le Libéria au Conseil de Sécurité*, S/2003/875, 11 septembre 2003, par. 20-21.

[22] Conseil de sécurité de l'ONU, *Résolution 1509 (2003)*, S/RES/1509 (2003), 19 septembre 2003, par. 1 et 3(f).

[23] Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, la Mission des Nations Unies au Libéria et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la possibilité pour ces missions de mener des opérations frontalières*, S/2005/135, 2 mars 2005, par. 48.

[24] Conseil de sécurité de l'ONU, *Résolution 1609 (2005)*, S/RES/1609 (2005), 24 juin 2005.

[25] Nations Unies, Maintien de la paix, « The story of UNMIL: Inter-mission cooperation », consulté le 22 janvier 2026, https://www.unmissions.org/en/peacekeeping/news/the-story-of-unmil-book-inter-mission-cooperation.

[26] En juin 2014, les troupes de la MINUL ne représentaient plus qu'un tiers de leur taille initiale, avec moins de 5 000 soldats déployés. [Mission des Nations Unies au Libéria, « Composante militaire de la MINUL », archive du 3 novembre 2014, Wayback Machine, https://web.archive.org/web/20141103161754/http://unmil.unmissions.org/Default.aspx?tabid=3960.]

[27] Nations Unies, Maintien de la paix, « UNMIL completes its mandate in a now peaceful Liberia », 30 mars 2018, consulté le 22 janvier 2026, https://peacekeeping.un.org/en/unmil-completes-its-mandate-now-peaceful-liberia.

[28] Assemblée générale de l'ONU, *Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés*, A/59/426, 8 octobre 2004, p. 9.

[29] Expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, Libéria, 29 avril 2025 ; hauts fonctionnaires libériens et experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 30 avril 2025.

[30] Responsable gouvernemental libérien et expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 30 avril 2025.

[31] Avant le déploiement de la MINUL, les organismes des Nations Unies présents dans le pays avaient l'habitude de coopérer sur les questions relatives aux droits de l'enfant, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. [Assemblée générale de l'ONU, *Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés*, A/53/482, 12 octobre 1998, p. 10-11.]

[32] Représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025.

[33] Représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025.

[34] UNICEF Libéria, « What we do », consulté le 22 janvier 2026, https://www.unicef.org/liberia/what-we-do; et UNICEF, « George Weah: UNICEF Goodwill Ambassador Alumnus », consulté le 22 janvier 2026, https://www.unicef.org/goodwill-ambassadors/george-weah.

[35] Wolf-Christian Paes, The Challenges of Disarmament, Demobilization and Reintegration in Liberia, *International Peacekeeping,* vol. 12, nº 2 (été 2005), p. 255, https://doi.org/10.1080/13533310500066537; Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 13-14 et 95 ; et Helen S. A. Basini, « Gender Mainstreaming Unraveled: The Case of DDRR in Liberia », *International Interactions,* vol. 39, nº 4 (2013), p. 539, consulté le 22 janvier 2026, https://doi.org/10.1080/03050629.2013.805129.

[36] Dès sa création, le programme de DDRR du Libéria a fait partie d'un cadre intégré qui regroupait les ressources et l'expérience des organisations onusiennes, du gouvernement de transition et des partenaires concernés dans une seuleapproche cohérente. Le plan de base pour la réhabilitation et la réintégration des enfants s'inscrivait dans le cadre de la stratégie et du dispositif de mise en œuvre du DDRR d'octobre 2003 (conçus conjointement par le PNUD, la MINUL, la Banque mondiale, USAID, l'UNICEF, le HCR, OCHA et World Vision). L'UNICEF et d'autres organismes de protection de l'enfance ainsi que l'Unité de mise en œuvre conjointe (l'organe national chargé de la mise en œuvre du programme de DDRR) devaient mettre en place des directives opérationnelles standards pour les centres de soins temporaires, afin de garantir des soins et des interventions d'excellente qualité. [Secrétariat intérimaire provisoire, *Liberian Disarmament, Demobilization, Rehabilitation, and Reintegration Programme: Strategy and Implementation Framework* (Monrovia, 31 octobre 2003), p. 19 ; Bureau d'évaluation indépendant du Programme des Nations Unies pour le développement, *DDRRP Liberia Lessons Learnt and Summary* (2006), p. 14, https://erc.undp.org/evaluation/documents/detail/1283; et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Impact Evaluation of the Reintegration Programme for Children Associated with Fighting Forces (CAFF) in Liberia », Irma Specht et Hirut Tefferi, 2007, p. 6, https://evaluationreports.unicef.org/GetDocument?documentID=1133&fileID=33854.]

[37] Conformément à la politique officielle, les enfants devaient être transférés vers des centres de prise en charge provisoire dans les 72 heures (ou dans des cas exceptionnels, dans un délai ne dépassant pas cinq jours ouvrables) suivant leur arrivée sur les sites de démobilisation. [Secrétariat intérimaire provisoire, *Liberian DDRR Programme: Strategy and Implementation Framework*, 2003, p. 68.] Différentes organisations Internationales et ONG géraient les ICC sous la supervision de l'UNICEF et dans le respect de ses directives. Pour plus d'informations sur les ICC, voir Secrétariat intérimaire provisoire, *Liberian DDRR Programme: Strategy and Implementation Framework*, 2003, p. 70 ; et Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 124-125.

[38] [Secrétariat intérimaire provisoire, *Liberian DDRR Programme: Strategy and Implementation Framework*, 2003, p. 70 ; et Bureau d'évaluation indépendant du PNUD, *DDRRP Liberia Lessons Learnt and Summary*, 2006, p. 35.] Pour répondre à la pression exercée sur les ICC en raison du nombre élevé d'enfants sollicitant de l'aide, des dizaines de centres d'accueil ponctuels ont commencé à voir le jour dans tout le pays. Ces centres fournissaient aux enfants nourriture, vêtements et hébergement. Ils leur offraient également des services de conseil, d'éducation et des activités récréatives lorsque les ressources le permettaient. Toutefois, ils ne pouvaient accueillir les enfants que pour de courtes périodes et ne faisaient pas l'objet du même niveau de supervision que les ICC. De ce fait, ils souffraient souvent d'une mauvaise gestion et de conditions précaires. [Représentant d'une agence de l'ONU, entretiens réalisés par les auteures, Monrovia, 29 avril 2025, deuxième entretien. Pour en savoir plus, voir Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 95 ; et Coalition to Stop the Use of Child Soldiers, « Child Soldiers and Disarmament, Demobilization, Rehabilitation and Reintegration in West Africa: A survey of programmatic work on child soldiers in Côte d'Ivoire, Guinea, Liberia and Sierra Leone », Guillaume Landry, 2006, p. 10, https://archive.crin.org/en/docs/coalition_west_af.pdf.]

[39] Représentant d'une agence de l'ONU, entretiens réalisés par les auteures, Monrovia, 29 avril 2025, deuxième entretien; Andrea Tamagnini et Teresa Krafft, « Strategic Approaches to Reintegration: Lessons Learned from Liberia », *Global*

Governance 16, n° 1 (janvier et mars 2010), p. 14, consulté le 22 janvier 2026, https://www.jstor.org/stable/27800786; Specht et Tefferi, « Impact Evaluation of the Reintegration Programme for Children... in Liberia», 2007, p. 13 ; etBureau d'évaluation indépendant du PNUD, *DDRRP Liberia Lessons Learnt and Summary*, 2006, p. 35.

40 [Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés*, A/59/695–S/2005/72, 9 février 2005, par. 23 ; et Mission de l'ONU au Libéria, Document interne, *End of Mission Report, Special Representative of the Secretary-General and Coordinator of the United Nations Operations in Liberia, Jacques Paul Klein*, 1er mai 2005, par. 26.] Les statistiques de l'ONU sur la réunification familiale, qui font état de plus de 9 600 enfants ayant retrouvé leur famille, sont contestées. Pour en savoir plus, voir Human Rights Watch, « Youth, Poverty and Blood: The Lethal Legacy of West Africa's Regional Warriors », Corinne Dufka, 2005, p. 53-56, https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/westafrica0405text.pdf.

41 De nombreuses études décrivent la planification du programme DDRR de la MINUL comme étant centralisée et peu ouverte à l'expertise locale ; selon ces critiques, le processus ne prend pas en comptedesdonnées de référence et ne s'appuie pas sur une cartographie et des recherches fondées sur les besoins. [James Pugel, « Measuring reintegration in Liberia: Assessing the gap between outputs and outcomes », dans *Security and Post-Conflict Reconstruction: Dealing with fighters in the aftermath of war*, éd. Robert Muggah (Routledge, 2009), p. 73 ;Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 13 ; Basini, « Gender Mainstreaming Unraveled: The Case of DDRR in Liberia », 2013, p. 543 ; entretien avec un responsable du gouvernement libérien et expert de la société civile, entretien effectué par les auteures, Monrovia, 30 avril 2025.]

42 Anciens enfants soldats, entretien avec les auteures, Buchanan, Libéria, 3 mai 2025 ; Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 91 ; et Specht et Tefferi, « Impact Evaluation of the Reintegration Programme for Children... in Liberia », 2007, p. iv.

43 Pugel, « Measuring reintegration in Liberia: Assessing the gap between outputs and outcomes », 2009, p.74 ; « UN brings forward deadline for ending disarmament to 30 October », *The New Humanitarian*, 1er septembre 2004, consulté le 22 janvier 2026, https://www.thenewhumanitarian.org/report/51221/liberia-un-brings-forward-deadline-ending-disarmament-30-october; Secrétriat intérimaire provisoire, *Liberian DDRR Programme: Strategy and Implementation Framework*, 2003, p. 20 ; et Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (IWG-DDR), « Module 3.30 National Ownership and National Institutions in DDR », IDDRS Framework: Level 3 Structures and Processes, 2019, p. 23, consulté le 22 janvier 2026, https://www.unddr.org/the-iddrs/level-3/.

44 Plusieurs rapports du Secrétaire général de l'ONU, ainsi que le cadre stratégique et de mise en œuvre du DDRR, ont défini des stratégies spécifiques pour chaque groupe cible, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées. [Secrétariat intérimaire provisoire,*Liberian DDRR Programme: Strategy and Implementation Framework*, 2003, p. 7 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Résolution 1509 (2003)*, S/RES/1509 (2003), 19 septembre 2003, par. 3(f) ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur le Libéria au Conseil de sécurité*, S/2003/875, 11 septembre 2003, par. 43, 46, et 47 ; et Conseil de sécurité de l'ONU, *Premier rapport intérimaire du Secrétaire général de l'ONU sur la Mission des Nations Unies au Libéria* S/2003/1175, 15 décembre 2003, par. 24 et 25.] Cependant, des processus de DDRR spécifiques aux femmes et aux personnes handicapées n'ont jamais été mis en place, obligeant ces personnes à suivre le même DDRR que celui destiné aux combattants masculins. [Bureau d'évaluation indépendant du PNUD, *DDRRP Liberia Lessons Learnt and Summary*, 2006, p. 9-10 et 48.]

45 Représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; anciens enfants soldats, entretien avec les auteures, Buchanan, Libéria, 3 mai 2025 ; Tate, « How to Fight, How to Kill: Child Soldiers in Liberia », 2004, p. 32 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés*, A/59/695 S/2005/72, 9 février 2005, par. 145 ; et Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 13.

46 Représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 et 29 avril 2025 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés*, A/59/695 S/2005/72, 9 février 2005, par. 145 ; et Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 14.

47 Certains « combattants sont peu enclins à libérer les filles pour les confier aux centres d'accueil provisoire et ils les retiennent prisonnières en tant qu'"épouses" ». [Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés*, A/59/695 S/2005/72, 9 février 2005, par. 145.] Les commandants ont également exclu les filles

des listes de combattants soumises à la MINUL ou ont confisqué leurs armes. [Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 14.]

[48] Représentants d'agences des Nations Unies, entretiens réalisés par les auteures, Monrovia, 28 et 29 avril 2025.

[49] Bien que la politique initiale de la MINUL incluait les « enfants combattants, les personnes accompagnant les troupes et celles enlevées et reconnues comme membres de l'un des groupes belligérants » indépendamment du fait qu'il soient armés ou pas, les programmes et l'assistance DDRR étaient dans la pratique subordonnés à la remise d'armes, de munitions et d'autres matériels de guerre. [Secrétariat intérimaire provisoire, *Liberian DDRR Programme: Strategy and Implementation Framework*, 2003, p. 68 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés*, A/59/695 S/2005/72, 9 février 2005, par. 142 ; et Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 92.]

[50] Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés,* 9 février 2005, par. 142 ; Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 80 ; et anciens enfants soldats, entretien avec les auteures, Buchanan, Libéria, 3 mai 2025.

[51] [Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 92 et 96 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés,* 9 février 2005, par. 142 ; Dufka, « Youth, Poverty and Blood: The Lethal Legacy of West Africa's Regional Warriors', 2005, p. 53 ; et représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025.] L'ONU a depuis déconseillé les remises d'armes contre de l'argent, que ce soit pour les enfants ou pour les adultes. Les directives actuelles soncernant le DDRR sont claires : « les programmes de DDR soutenus par les Nations Unies doivent éviter d'attribuer une valeur monétaire aux armes afin d'encourager leur remise par les membres des forces et groupes armés… ». [Cadre des programmes de DDR, Niveau 4 : Opérations, programmes et soutien, « Module 4.10 Désarmement », 2019, p. 16, https://www.unddr.org/wp-content/uploads/2024/02/IDDRS-4.10-De%CC%81sarmement_Traduction-Non-Officielle-FR.pdf.]

[52] Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 92-93 ; anciens enfants soldats, entretien avec les auteures, Buchanan, Libéria, 3 mai 2025 ; et représentants du gouvernement libérien, premier entretien avec les auteures, Monrovia, 2 mai 2025.

[53] [Dufka, « Youth, Poverty and Blood: The Lethal Legacy of West Africa's Regional Warriors », 2005, p. 53-56 ; Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 83-95 ; anciens enfants soldats, entretien avec les auteures, Buchanan, Libéria, 3 mai 2025 ; représentants du gouvernement libérien, premier entretien avec les auteures, Monrovia, 2 mai 2025 ; et représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025.] Il est possible que l'allocation transitoire de sécurité (TSA) ait contribué aux taux anormalement élevés de « réunification familiale rapide » des anciens enfants combattants durant le processus de DDRR. Voir Dufka, « Youth, Poverty and Blood: The Lethal Legacy of West Africa's Regional Warriors », 2005, p. 55.

[54] Specht et Tefferi, « Impact Evaluation of the Reintegration Programme for Children… in Liberia », 2007, p. 24 ; et Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés*, A/59/695 S/2005/72, 9 février 2005, par. 144.

[55] Représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; responsable gouvernemental libérien et expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 30 avril 2025 ; experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 1er mai 2025 ; responsables gouvernementaux libériens, entretien avec les auteurs, Monrovia, 2 mai 2025 ; et anciens enfants soldats, entretien avec les auteures, Buchanan, Libéria, 3 mai 2025.

[56] [Représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; responsable gouvernemental libérien et expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 30 avril 2025 ; experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 1er mai 2025 ; responsables gouvernementaux libériens, entretien avec les auteurs, Monrovia, 2 mai 2025 ; et anciens enfants soldats, entretien avec les auteures, Buchanan, Libéria, 3 mai 2025.] La complexité et les investissements à long terme qu'exigent les programmes de réhabilitation et de réintégration ont historiquement été sous-estimés et sont souvent menés à la hâte au bénéfice d'autres priorités lors de missions multidimensionnelles de grande envergure.[Basini, « Gender Mainstreaming Unraveled: The Case of DDRR in Liberia », 2013, p. 547.] De nombreuses personnes interrogées ont souligné, qu'entre autres lacunes, la question de la toxicomanie chez les enfants était insuffisamment prise en compte dans

les programmes de réhabilitation (pendant les guerres civiles au Libéria, les commandants ont utilisé les drogues comme mécanisme de contrôle et moyen d'inciter les enfants à combattre en première ligne). [Anciens enfants soldats, entretien avec les auteures, Buchanan, Libéria, 3 mai 2025 ; experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 2 mai 2025 ; experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 1er mai 2025 ; représentant du gouvernement libérien et expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 30 avril 2025 ; représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; Fleischman et Whitman, « Easy Prey: Child Soldiers in Liberia », 1994 ; et Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 101.]

57 Mission de l'ONU au Libéria, document interne, *End of Mission Report, Special Representative of the Secretary-General and Coordinator of the United Nations Operations in Liberia, Jacques Paul Klein*, 1er mai 2005, par. 27 ; et « Liberia: Too little money for rehabilitation of former combatants, UNICEF says », *The New Humanitarian*, 26 août 2004, consulté le 22 janvier 2026, https://reliefweb.int/report/liberia/liberia-too-little-money-rehabilitation-former-combatants-unicef-says.

58 En 2006, un peu moins de la moitié des enfants inscrits au processus de DDRR avaient accès à des programmes de réintégration. [Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 83-95 et note de bas de page 88 ; et Kathleen M. Jennings, « The Struggle to Satisfy: DDR Through the Eyes of Ex-combatants in Liberia », *International Peacekeeping,* vol. 14, nº 2 (avril 2007), p. 209, consulté le 22 janvier 2026, https://doi.org/10.1080/1353331060115080.]

59 Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 97 ; « Accra Peace Agreement: Children's Rights », Peace Accords Matrix; experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; et représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril 2025.

60 Bureau d'évaluation indépendante du PNUD, *DDRRP Liberia Lessons Learnt and Summary*, 2006, p. 28-29 ; Tamagnini et Krafft, « Strategic Approaches to Reintegration: Lessons Learned from Liberia », 2010, p. 14 ; et représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025.

61 Dufka, « Youth, Poverty and Blood: The Lethal Legacy of West Africa's Regional Warriors », 2005, p. 53 ; Pugel, « Measuring reintegration in Liberia: Assessing the gap between outputs and outcomes », 2009, p. 74 ; « Liberia: Too little money for rehabilitation of former combatants, UNICEF says », *The New Humanitarian*, 26 août 2004, consulté le 22 janvier 2026, https://reliefweb.int/report/liberia/liberia-too-little-money-rehabilitation-former-combatants-unicef-says; et représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025.

62 Tamagnini et Krafft, « Strategic Approaches to Reintegration: Lessons Learned from Liberia », 2010, p. 14.

63 La guerre civile en Sierra Leone a duré de 1991 jusqu'au début de l'année 2002 ; le recrutement et l'exploitation d'enfants – y compris depuis le Libéria – ont été constants pendant tout le conflit. Toutefois, en janvier 2002, quand la guerre a cessé, le Secrétaire général de l'ONU n'a signalé aucun autre cas de recrutement et d'exploitation d'enfants par les parties au conflit en Sierra Leone. [Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés*, S/2002/1299, 26 novembre 2002.] Le processus de DDR en Sierra Leone a connu plusieurs phases, entre 1998 et le début des années 2000. En février 2004, le gouvernement de la Sierra Leone a déclaré que le processus était achevé, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) signalant que la majorité des 6 845 enfants ayant suivi ce processus avaient retrouvé leurs familles. [« Disarmament: Lomé Peace Agreement », Peace Accords Matrix, Kroc Institute for International Peace Studies, consulté le 28 janvier 2026, https://peaceaccords.nd.edu/provision/disarmament-lome-peace-agreement ; et la mission de l'ONU en Sierra Leone, Fact Sheet 1: Disarmament, Demobilization and Reintegration (décembre 2005), https://peacekeeping.un.org/mission/past/unamsil/factsheet1_DDR.pdf.] Avec la fin de la deuxième guerre civile au Libéria, en août 2003, plus aucun incident concernant le recrutement et l'exploitation d'enfants de chaque côté de la frontière entre la Sierra Leone et le Libéria n'avait été signalé au moment du déploiement de la MINUL, en septembre 2003. Cela contraste avec les guerres civiles en Côte d'Ivoire (2002-2007 ; 2010-2011) qui ont entraîné le recrutement transfrontalier d'enfants venus du Libéria alors que la MINUL était déployée.

64 Human Rights Watch, « Côte d'ivoire : le gouvernement recrute des enfants soldats au Libéria », 28 octobre 2005, https://www.hrw.org/fr/news/2005/10/28/cote-divoire-le-gouvernement-recrute-des-enfants-soldats-au-liberia ; Child Soldiers International, « Child Soldiers Global Report 2008 – Côte d'Ivoire », 20 mai 2008, https://www.refworld.org/reference/annualreport/cscoal/2008/en/59339 ; et Human Right Watch, « Côte d'Ivoire : les anciens enfants soldats sont recurutés pour la guerre », 31 mars 2005, https://www.hrw.org/fr/news/2005/03/31/cote-divoire-les-anciens-enfants-soldats-sont-recrutes-pour-la-guerre.

[65] Conseil de sécurité de l'ONU, *Huitème rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria,* S/2005/560, 1er septembre 2005, par. 23.

[66] Dans son rapport de 2004 sur la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, le Conseil de sécurité a noté le point suivant : « Avec la fin du conflit au Libéria et grâce au début des activités de démobilisation, désarmement et réinsertion, l'utilisation d'enfants soldats dans ce pays devrait s'arrêter[…] » [Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest*, *20-29 juin 2004,* S/2004/525, 2 juillet 2004, par. 52.]

[67] Conseil de sécurité de l'ONU, *Neuvième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria* S/2005/764, 7 décembre 2005, par. 27 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Dixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria*, S/2006/159, 14 mars 2006, par. 9 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Onzième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria*, S/2006/376, 9 juin 2006, par. 15 et 64 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Douxième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria*, S/2006/743, 12 septembre 2006, par. 19-20 ; et Conseil de sécurité de l'ONU, *Treizième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria*, S/2006/958, 11 décembre 2006, par. 12.

[68] Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés,* A/61/529–S/2006/826, 26 octobre 2006, par. 55 ; et UNICEF, « UNICEF Humanitarian Action Update: Côte d'Ivoire and Liberia », 16 mars 2011, p. 7, https://www.humanitarianlibrary.org/sites/default/files/2013/07/Humanitarian_Action_Update-_16_March_2011.pdf.

[69] Représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril 2025 ; et UNICEF, « UNICEF Humanitarian Action Update: Côte d'Ivoire and Liberia », 16 mars 2011, https://www.humanitarianlibrary.org/sites/default/files/2013/07/Humanitarian_Action_Update-_16_March_2011.pdf.

[70] Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEBDE), « Liberia Initial Report », 2014, p. 2, https://www.acerwc.africa/sites/default/files/2022-06/Liberia-Initial-Report.pdf.

[71] Expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril 2025 ; et base de données relative aux organes conventionnels de l'ONU du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), rapport de synthèse du gouvernement du Libéria (5e, 6e et 7e rapports) au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, période couverte : 2018-2023, CRC/C/LBR/5-6, 4 octobre 2023, p. 7, https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2FC%2FLBR%2F5-6&Lang=fr.

[72] Représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; expert, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; et experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 1er mai 2025.

[73] Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEBDE), « Liberia Initial Report », 2014, p. 7 et 15 ; Norwegian Institute of International Affairs, « The Protection of Women and Children in Liberia », Benjamin de Carvalho et Niels Nagelhus Schia, 2009, p. 1, https://www.files.ethz.ch/isn/117409/PB-01-09-de%20Carvalho-Schia-1.pdf ; Responsables du gouvernement libérien, entretien avec les auteures, Monrovia, 2 mai 2025 ; représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril 2025 ; et représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril 2025.

[74] Conseil de sécurité de l'ONU, *Vingt-quatrième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria*, S/2012/641, 25 août 2012, par. 31.

[75] Mission de l'ONU au Libéria, « Human Rights Protection », consulté le 22 janvier 2026, https://unmil.unmissions.org/human-rights-protection.

[76] Almudena Toral, « History of Violence: Struggling with the Legacy of Rape in Liberia », *Time Magazine*, 30 avril 2012, consulté le 22 janvier 2026, https://world.time.com/2012/04/30/history-of-violence-struggling-with-the-legacy-of-rape-in-liberia/.

[77] Laura Bacon, « Liberia's Gender-Sensitive Police Reform: Improving Representation and Responsiveness in a Post-Conflict Setting », *International Peacekeeping*, vol. 22, no 4 (août 2015), consulté le 22 janvier 2026, https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13533312.2015.1059285.

[78] Responsables du gouvernement libérien, entretien avec les auteures, Monrovia, 2 mai 2025.

[79] Expert, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; et Mission de l'ONU au Libéria, « Human Rights Protection », consulté le 22 janvier 2026, https://unmil.unmissions.org/human-rights-protection.

[80] Commission vérité et réconciliation du Libéria, « Final Report, Volume Three, Appendices Title II: Children, the Conflict and the TRC Children Agenda », 2009, p. 4, https://www.trcofliberia.org/resources/reports/final/volume-three-2_layout-1.pdf.

[81] [Expert, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025.] Dans le plan d'action pour l'enfance de la Commission vérité et réconciliation, l'UNICEF est intervenue en tant que partenaire principal, apportant une expertise technique et un soutien financier. [Commission vérité et réconciliation du Libéria, « Final Report, Volume Three, Appendices Title II: Children, the Conflict and the TRC Children Agenda », 2009, p. 9, https://www.trcofliberia.org/resources/reports/final/volume-three-2_layout-1.pdf.]

[82] Expert, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025.

[83] Responsable du gouvernement libérien et expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 30 avril 2025.

[84] La radio a été un vecteur essentiel pour atteindre les populations rurales, la diffusion radiophonique touchant 80 % de la population du Libéria au terme du déploiement. [Expert, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 1er mai 2025 ; anciens enfants soldats, entretien avec les auteures, Buchanan, 3 mai 2025 ; et mission de l'ONU au Libéria, « UNMIL Radio », consulté le 22 janvier 2026, https://unmil.unmissions.org/unmil-radio.]

[85] Experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 1er mai 2025 ; experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; et expert, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025.

[86] Ancien enfant soldat, entretien à distance avec les auteures, 6 mai 2025.

[87] Experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 1er mai 2025.

[88] Pendant tout son déploiement, la MINUL est restée la seule entité des Nations Unies chargée de surveiller, vérifier et signaler les violations des droits humains dans le pays. Ce n'est qu'en avril 2018 que le HCDH s'est installé dans le pays, après le retrait de la mission. [Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « New UN Human Rights office continues work in Liberia », 17 mai 2018, consulté le 22 janvier 2026, https://www.ohchr.org/en/stories/2018/05/new-un-human-rights-office-continues-work-liberia.]

[89] Experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 1er mai 2025 ; et expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia,29 avril 2025.

[90] Représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril 2025 ; expert, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; et expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril 2025.

[91] [Conseil de sécurité de l'ONU, *Vingt-huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria,* S/2014/598, 15 août 2014, par. 50.] Ceci malgré des taux élevés et persistants de violence sexuelle et fondée sur le genre, en particulier à l'encontre des enfants, comme l'ont relevé les rapports du Secrétaire général sur le Libéria durant les dix ans qui ont précédé le retrait de la mission. Par exemple, en 2013 et 2018 respectivement, 70 % et 67,3 % des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre concernaient des mineurs. [Conseil de sécurité de l'ONU, *Vingt-cinquième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria*, S/2013/124, 28 février 2013, par. 11 ; et Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport final du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria,* S/2018/344, 13 avril 2018, par. 21.]

[92] La transition de la MINUL au Libéria a fait l'objet de véritables discussions depuis 2006, les effectifs en uniforme de la mission ayant été progressivement réduits au fil du temps. [Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport final du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria,* S/2018/344, 13 avril 2018, par. 40.] Avec l'arrivée de l'épidémie d'Ebola début 2014, la transition de la mission a été temporairement suspendue ; toutefois, une fois les conditions stabilisées, le gouvernement a approuvé un plan global de sécurité pour la transition, aux termes duquel il devait assumer la responsabilité de tous les aspects de sa sécurité jusqu'en juin 2016. [Karin Landgren, « The Drawdown of the UN Mission in Liberia Resumes », *Huffington Post*, 29 avril 2015, consulté le 29 janvier 2026, https://www.huffpost.com/entry/the-drawdown-of-the-un-mi_b_7126020.] De plus, la poursuite de la transition de la MINUL en 2017 et son départ en 2018 se sont inscrits dans le Plan de consolidation de la paix au Libéria, qui visait à aider le pays à passer du maintien de la paix à une consolidation de la paix prise en charge par le pays. [International Peace Institute, « The Mission Is Gone, but the UN Is Staying: Liberia's Peacekeeping Transition », Daniel Forti et Lesley Connolly, 2018, p. 13 et 14, https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2018/12/1812_Liberias-Peacekeeping_-Transition.pdf.] Dans le cadre du Plan de consolidation de la

paix, l'équipe de pays des Nations Unies s'est engagée à contribuer à la promotion et à la protection des droits humains, en accordant une attention particulière aux abus et aux violations commis à l'encontre des enfants et des femmes. [Conseil de sécurité de l'ONU, *Maintenir la paix et garantir le développement : plan de consolidation de la paix au Libéria*, S/2017/282, 4 avril 2017, par. 39a.]

[93] Gouvernement du Libéria, Ministère des Finances et de la Planification du développement, « Annual Fiscal Outturn Report: Fiscal Year 2014/2015 », septembre 2015, consulté le 27 avril 2026, p. 11-12, https://www.mfdp.gov.lr/index.php/economic-management-reports/macroeconomic-and-financial-sector-policy-unit.

[94] Voir les rapports annuels sur les résultats budgétaires publiés par le gouvernement du Libéria (Ministère des Finances et de la Planification du développement): https://www.mfdp.gov.lr/index.php/economic-management-reports/macroeconomic-and-financial-sector-policy-unit.

[95] Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), « Concluding Recommendations by the ACERWC on the Liberia Initial Report on the Status of Implementation of the African Charter on the Rights and Welfare of the Child », 2014, p. 4, https://www.acerwc.africa/sites/default/files/2022-06/CO_Liberia_Eng.pdf.

[96] Responsables du gouvernement libérien, entretien avec les auteures, Monrovia, 2 mai 2025 ; « Libéria : la mission de l'ONU lègue sa radio à la CEDEAO », *AfricaNews*, mis à jour le 13 août 2024, consulté le 29 janvier 2026, https://fr.africanews.com/2018/03/30/liberia-la-mission-de-l-onu-legue-sa-radio-a-la-cedeao/.

[97] Expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril 2025.

[98] Représentantsdes Nations Unies, entretien avec les auteures, Monrovia, 2 mai 2025.

[99] [HCDH, Base de données relative aux organces conventionnels de l'ONU, CRC/C/LBR/5-6, 2023, p. 5, 15 et 23.] Le Libéria est devenu État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant en 1992, durant la première guerre civile. Le pays a soumis un rapport initial au Comité des droits de l'enfant en 2002 et a depuis présenté deux rapports périodiques, l'un en 2009 et l'autre en 2023. En 2004, le Libéria a signé le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi que le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (bien qu'il n'ait encore ratifié ni l'un ni l'autre), et a adhéré au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. En 2007, le Libéria a ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, puis a soumis son rapport initial en 2014. Et bien que le Libéria ait fourni depuis du personnel à plusieurs opérations de maintien de la paix de l'ONU dans d'autres pays, il n'est pas encore signataire des Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'exploitation d'enfants soldats. [Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), « Liberia: State Reporting », consulté le 29 janvier 2026, https://www.acerwc.africa/en/member-state/ratifications/74/liberia ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Liberia », Status of Ratification Interactive Dashboard, consulté le 29 janvier 2026, https://indicators.ohchr.org/ ; Collection des traités de l'ONU, « 12. a Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants », État des traités, consulté le 29 janvier 2026, https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVIII-12-a&chapter=18 ; Base de données relative aux organes conventionnels de l'ONU, « Convention on the Rights of the Child: Liberia State Party Reports », Organes des traités de l'ONU relatifs aux droits de l'homme, https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=5&TreatyID=10&TreatyID=11&DocTypeID=29&DocTypeCategoryID=4 ; et « United Nations thanks Liberia for its contribution to peacekeeping » (New York : Maintien de la paix de l'ONU, 2022), https://peacekeeping.un.org/en/united-nations-thanks-liberia-its-contribution-to-peacekeeping.

[100] Experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 1er mai 2025 ; et experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 2 mai 2025.

[101] Expert, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025.

[102] Le Libéria peine à retenir un personnel compétent sur son territoire, car de nombreux diplômés universitaires et professionnels qualifiés s'expatrient à la recherche de meilleures opportunités économiques. En avril 2025, le Libéria ne comptait que 93 travailleurs sociaux en activité dans le pays, et n'était pas en mesure d'en recruter d'autres en raison de l'absence d'organisme d'accréditation. [Représentants d'agences de l'ONU, entretien avec les auteurs, Monrovia, le 2

mai 2025 ; experts de la société civile, entretien avec les auteurs, Monrovia, le 2 mai 2025 ; et expert de la société civile, entretien avec l'auteure, Monrovia, le 29 avril 2025.]

[103] Représentants de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, le 2 mai 2025 ; et experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, le 1er mai 2025.

[104] Andy Brooks, "Investing in Liberia's Children for a Prosperous Future," The Liberian Investigator, le 18 juin 2025, consulté le 27 avril 2026, https://liberianinvestigator.com/op-ed/investing-in-liberias-children-prosperous-future-andy-brooks/.

[105] Gerald C. Koinyeneh, "Liberia: President Boakai to Launch Street Child Project on Wednesday," *Front Page Africa*, le 27 août 2024, consulté le 29 janvier 2026, https://frontpageafricaonline.com/gender-issues/liberia-president-boakai-to-launch-street-child-project-on-wednesday/.

[106] Expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, le 29 avril 2025 ; et expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, le 28 avril 2025.

[107] [Représentants de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, le 2 mai 2025.] Depuis 2014, la perception de la corruption au sein du secteur public aurait considérablement augmenté dans tout le pays ; selon une enquête de 2023, 90 % des Libériens estiment que le niveau de corruption est élevé. [Blamo N. Toe, "Liberia gains in anti-corruption index for first time in 7 years," The Liberian Investigator, 12 février 2025, consulté le 27 avril 2025, https://liberianinvestigator.com/featured/liberia-gains-in-anti-corruption-index-for-first-time-in-7-years/.]

[108] Par exemple, les Unités chargées de la protection des femmes et des enfants au sein de la police nationale libérienne restent tributaires des agences onusiennes, notamment le PNUD et l'UNICEF, pour leurs produits de base et leur formation. [Représentants des Nations Unies, entretiens réalisés par les auteures, Monrovia, 30 avril 2025 et 2 mai 2025.]

[109] Responsables du gouvernement libérien, entretien avec les auteures, Monrovia, 2 mai 2025 ; et expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025.

[110] Afrobarometer, « Afrobarometer Dispatch No. 614: Liberians fault government performance on promoting child welfare », Komi Amewunou et Oscar Bloh (2023), https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2023/03/AD614-Liberians-fault-government-performance-on-child-welfare-Afrobarometer-5march23.pdf.

[111] Experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 1er mai 2025.

[112] Responsables du gouvernement libérien, entretien avec les auteures, Monrovia, 2 mai 2025 ; et experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 1er mai 2025.

[113] Expert, entretien avec les auteurs, Monrovia, 28 avril 2025.

[114] Nations Unies, « Day 1, High-Level Session 1 – UN Peacekeeping Ministerial 2025 (Berlin, Germany) », mai 2025, consulté le 28 avril 2026, https://webtv.un.org/en/asset/k16/k16ai1xbgm.

[115] [Experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; représentant du système législatif libérien, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril 2025 ; Représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril 2025 ; experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 1er mai 2025 (premier entretien) ; et anciens enfants soldats, entretien avec les auteures, Monrovia, 3 mai 2025.] Les personnes interrogées ont indiqué que de nombreux anciens enfants soldats ne pouvaient toujours pas retourner dans leurs communautés par crainte d'être stigmatisés socialement et de subir d'éventuelles représailles. [Ibrahim Bangura, « Liberia's Quest for Reconciliation After Decades of Waiting », *Peace News*, 10 mars 2025, consulté le 29 janvier 2026, https://peacenews.com/liberias-quest-for-reconciliation-after-decades-of-waiting/.]

[116] « Liberia declares rape a national emergency after spike in cases », *Al Jazeera*, 12 septembre 2020, consulté le 29 janvier 2026, https://www.aljazeera.com/news/2020/9/12/liberia-declares-rape-a-national-emergency-after-spike-in-cases ; Almudena Toral, « History of Violence: Struggling with the Legacy of Rape in Liberia », *Time Magazine*, 30 avril 2012, consulté le 29 janvier 2026, https://world.time.com/2012/04/30/history-of-violence-struggling-with-the-legacy-of-rape-in-liberia/ ; et base de données relatives au HCDH, CRC/C/LBR/5-6, 2023, notes 161 et 212.

[117] Experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; expert, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; représentant du système législatif libérien, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril

2025 ; représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril 2025 ; experts de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 1er mai 2025 ; et anciens enfants soldats, entretien avec les auteures, Monrovia, 3 mai 2025.

118 Anciens enfants soldats, entretien avec les auteures, Monrovia, 3 mai 2025.

119 Le Manuel à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies précise que « lors de l'élaboration des stratégies de prévention et d'atténuation des risques pour leur zone de mission (ou un lieu spécifique), le personnel chargé de la protection de l'enfance peuvent juger utile d'envisager les différents types de risques auxquels les enfants sont confrontés ». [Nations Unies, Département des opérations de paix et Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Manuel à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies, 2023, p. 82.] Il est fondamental de faire le lien entre l'évaluation des facteurs de risque auxquels les enfants sont exposés et l'élaboration de stratégies d'atténuation ou de prévention pertinentes.

120 De tels objectifs pourraient ainsi constituer un avenant évolutif au protocole d'accord entre l'UNICEF et la mission de maintien de la paix de l'ONU concernée, mis à jour à intervalles de quelques années ou selon les besoins.

121 Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), « Liberia Initial Report », 2014, p. 2.

122 Base de données relatives aux organes conventionnels du HCDH, CRC/C/LBR/5-6, 2023, p. 7.

123 Représentant d'une agence de l'ONU, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; et expert, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025.

124 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), « Children's parliament in Liberia grapples with return issues », Francesca Fontanini, 8 juin 2004, consulté le 29 janvier 2026, https://www.unhcr.org/us/news/childrens-parliament-liberia-grapples-return-issues.

125 Représentant d'enfants, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril 2025 ; Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), « Liberia Initial Report », 2014, p. 5.

126 Base de données relatives aux organes conventionnels du HCDH, CRC/C/LBR/5-6, 2023, p. 18.

127 [Expert, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; experts de la société civile, entretiens avec les auteures, Monrovia, 28 et 29 avril 2025 ; Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), « Liberia Initial Report »,2014, p. 2 ; Defence for Children International, « Complementary Report to the Initial Report of the Government of Liberia on the Implementation of the African Charter on the Rights and Welfare of the Child », Liberian Child Rights NGO Coalition (septembre 2013), https://www.defenceforchildren.org/wp-content/uploads/2014/12/Liberia_ChildRightNGOCoalition_report2013.pdf.] Les questions abordées au sein du Réseau de protection de l'enfance comprennent la violence à l'égard des femmes et des filles, le mariage d'enfants, l'accès à l'éducation, les enfants des rues et la traite des enfants. [Expert de la société civile, entretien réalisé par les auteures, Monrovia, 29 avril 2025.]

128 Organisation internationale du Travail, *Red shoes: experiences of girl-combatants in Liberia*, 2006, p. 126.

129 Expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; et Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), « Concluding Recommendations by the ACERWC on the Liberia Initial Report […] », 2014, p. 4.

130 Expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025 ; et Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), « Concluding Recommendations by the ACERWC on the Liberia Initial Report […] », 2014, p. 4.

131 Expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril 2025 ; et expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025.

132 Norwegian Institute of International Affairs, « The Protection of Women and Children in Liberia », Benjamin de Carvalho et Niels Nagelhus Schia (2009), n° 1, https://www.files.ethz.ch/isn/117409/PB-01-09-de%20Carvalho-Schia-1.pdf.

133 Conseil de sécurité de l'ONU, *Vingt-quatrième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria*, S/2012/641, 15 août 2012, par. 31.

[134] Représentants d'agences des Nations Unies, entretiens avec les auteures, Monrovia, 30 avril 2025 ; et Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), « Concluding Recommendations by the ACERWC on the Liberia Initial Report […] », 2014, p. 4.

[135] Représentants d'agences des Nations Unies, entretien avec les auteures, Monrovia, 30 avril 2025 ; et Bacon, « Liberia's Gender-Sensitive Police Reform […] », 2015.

[136] Représentants d'agences des Nations Unies, entretiens avec les auteures, Monrovia, 30 avril 2025 et 2 mai 2025.

[137] Bacon, « Liberia's Gender-Sensitive Police Reform […] », 2015.

[138] Stimson Center, « Strengthening Human Rights: Translating Multilateral Commitments into Action », Lisa Sharland, Julie Gregory et Ilhan Dahir, 2022, https://www.stimson.org/2022/strengthening-human-rights-translating-multilateral-commitments-into-action/.

[139] Ministère de la Justice de la République du Libéria, « Child Justice », consulté le 29 janvier 2026, https://moj.gov.lr/general/child-justice.

[140] Représentants d'agences des Nations Unies, entretiens avec les auteures, Monrovia, 30 avril 2025 et 2 mai 2025.

[141] Abednego Davis, « Liberia Gets First Child-Friendly Juvenile Court », *Liberia Daily Observer*, 23 décembre 2024, consulté le 29 janvier 2026, https://www.liberianobserver.com/news/liberia-gets-first-child-friendly-juvenile-court/article_4c5a321e-c0f2-11ef-a654-ff607fbe45c3.html.

[142] Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), « Concluding Recommendations by the ACERWC on the Liberia Initial Report […] », 2014, p. 4.

[143] Expert de la société civile, entretien avec les auteures, Monrovia, 29 avril 2025.

[144] Conférence ministérielle internationale sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants, *Liberia's Progress in Ending Violence Against Children: Achievements and Impact*, novembre 2024, consulté le 28 avril 2026, https://endviolenceagainstchildrenconference.org/wp-content/uploads/2024/11/Liberia-1.pdf.

[145] Expert, entretien avec les auteures, Monrovia, 28 avril 2025.

Le Stimson Center promeut la sécurité internationale et la prospérité partagée par le biais de la recherche appliquée et de l'analyse indépendante, de l'engagement à l'échelle mondiale et de l'innovation en matière de politiques publiques.

STIMSON.ORG

© Henry L. Stimson Center

STIMSON

DES IDÉES INNOVANTES QUI CHANGENT LE MONDE